

Direction de l'aménagement et du développement

8-1

Service de l'habitat et de la politique de la ville

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du **12 NOV. 2015**

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS.

Avec le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Agglomérations ou les Communes qui disposent d'un ou plusieurs quartiers prioritaires doivent élaborer un contrat de ville. Douze contrats de ville seront signés en Seine-Saint-Denis¹. Les Communautés d'agglomération pilotent (là où elles existent, sinon ce sont les communes) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

La loi dispose que le Département en est signataire.

Ces contrats sont conclus pour la période 2015-2020. Ils doivent intégrer l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, sociales, urbaines, économiques, environnementales. Ils fixent des objectifs chiffrés, précisent la nature des actions à conduire et le cas échéant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés tant par le droit commun que par les outils spécifiques de la politique de la ville. Ils s'appuient sur une liste d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. La participation des habitants doit faire l'objet d'une attention particulière par l'installation de conseils de citoyens qui sont associés à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

Le contenu du contrat de ville

Après un diagnostic de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires de la ville et une évaluation des politiques menées sur le territoire, le contrat présente les orientations qui s'articulent autour de 3 piliers :

¹ (Communautés d'agglomération : Aéroport du Bourget, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Est Ensemble, Plaine Commune, Terres de France, ainsi que les Communes d'Aulnay-sous-Bois, le Blanc-Mesnil, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Villemomble).

- Le pilier cohésion sociale, dont les objectifs sont de favoriser un environnement éducatif et familial garant de la réussite des enfants et des jeunes les plus fragilisés et de l'égalité des chances (axe 1), de promouvoir une action coordonnée en faveur de la prévention de la délinquance, de la citoyenneté et de l'aide aux victimes (axe 2), de promouvoir l'accès aux droits et à la lutte contre les discriminations (axe 3), de favoriser l'accès à l'éducation et à la prévention santé (axe 4) et enfin de soutenir la participation des habitants (axe 5)

- Le pilier développement économique et emploi qui vise à développer l'attractivité du territoire par le soutien aux activités économiques et favoriser la création et la pérennisation d'emplois (axe 1), l'insertion en lien avec le droit commun des politiques publiques (axe 2).

- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain qui doit garantir la mixité sociale et améliorer les conditions de vie dans l'habitat collectif (axe 1), améliorer le cadre de vie en développant la mixité fonctionnelle et l'offre de services, en ramenant les institutions au cœur des quartiers (axe 2), en développant les espaces publics et les services favorisant la mobilité et l'intégration des quartiers dans la ville (axe 3) en favorisant la reconnaissance et l'appropriation des espaces par la population et en animant le vivre ensemble (axe 4).

Le partenariat avec le Département au titre du contrat de ville.

La loi précise que les Départements sont attendus sur la base de la mobilisation de leurs différentes politiques publiques de droit commun.

A travers son réseau de circonscriptions sociales, de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance, le Département agit au quotidien pour les habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, deux des trois centres de protection maternelle et infantile départementaux sont situés en limite des quartiers prioritaires ainsi qu'une crèche départementale sur les deux que compte la Commune. Enfin les trois collèges publics de la Commune accueillent des élèves des quartiers prioritaires.

S'agissant plus particulièrement du contrat de ville de Rosny-sous-Bois, les services du Département ont été associés à sa rédaction et les principales politiques départementales qui concourent aux objectifs stratégiques du contrat de ville sont inscrites dans le contrat. La seule exception concerne la volonté de la Commune d'apporter un soutien personnalisé aux enfants et aux jeunes les plus fragilisés, via le Conseil des droits et devoirs des familles. Le Contrat précise bien que le département ne souhaite pas être partie prenante de cette instance.

Le Département est bien identifié dans chacune des instances de pilotage du contrat de ville. Les croisements entre les objectifs du contrat de ville et les politiques départementales sont nombreux. Ils peuvent être regroupés autour de 5 thématiques :

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement. Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine. Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte

contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

Encourager une éducation de qualité.

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les nouveaux collèges bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs. Ainsi, ce plan « Ambition collège 2020 » prévoit d'intervenir sur les trois établissements de la ville, qui accueillent tous des élèves des quartiers prioritaires, pour un montant total de 12 M€. Les collèges Albert Camus et Langevin-Wallon feront l'objet d'une rénovation fonctionnelle et énergétique pour des montants respectifs de 4 et 7 M€. Le Collège Saint-Exupéry fera, lui, l'objet d'une réhabilitation d'un montant d'1 M€.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015-2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents. En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, dans le cadre de sa politique de prévention le Département soutient financièrement le club de prévention Ville et Avenir qui intervient sur le territoire pour un montant de 0,5 M€.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion. En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil Départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000 €. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et Biologie Humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours. La mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressources pour les professionnels du territoire. Par ailleurs, il convient de souligner la présence du lieu « Tête à Tête », installé

au cœur de la galerie commerciale de Rosny 2 qui constitue un espace d'information, d'écoute et de prévention pour les 13/25 ans. Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

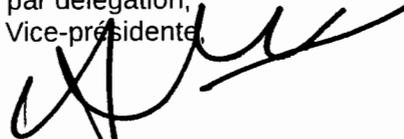
Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux. Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations. Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

Aussi, sur la base du présent rapport, je vous propose :

- D'APPROUVER le contrat de ville de la Commune de Rosny-sous-Bois.
- D'AUTORISER le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la Commune de Rosny-sous-Bois.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,



Nadège Abomangoli



PREFECTURE
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

CONTRAT DE VILLE
COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS
PERIODE 2015-2020



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

Préambule : Géographie du contrat de ville	p.3
Introduction	p.5
A. Rappel des objectifs des précédents contrats au titre de la politique de la ville	
B. L'élaboration du contrat de ville de Rosny-sous-Bois pour la période 2015-2020	
C. Les dimensions intercommunale et européenne du contrat de ville	
D. La dimension participative du contrat de ville : les conseils citoyens	
Première partie : Situation sociale, économique et urbaine des quartiers prioritaires	p.9
1. Approche générale des quartiers prioritaires	
2. Le quartier du Pré-Gentil	
3. Le quartier des Marnaudes / Bois Perrier	
4. Le quartier de la Boissière / Saussaie-Beauclair	
Deuxième partie : Les grands axes prioritaires d'intervention du contrat de ville	p.33
1. Pilier « cohésion sociale »	p.35
1.1. Favoriser un environnement éducatif et familial garant de la réussite des enfants et des jeunes les plus fragilisés et de l'égalité des chances	
1.2. Promouvoir une action coordonnée en faveur de la prévention, de la citoyenneté et de l'aide aux victimes	
1.3. Promouvoir l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations	
1.4. Favoriser l'accès, l'éducation et la prévention santé	
1.5. Soutenir la participation des habitants	
2. Pilier « développement économique et emploi »	p.38
2.1. Développer l'attractivité du territoire par le soutien des activités économiques et favoriser la création et la pérennisation d'emplois	
2.2. Favoriser l'emploi et l'insertion en lien avec le droit commun des politiques de l'emploi	
3. Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »	p.41
3.1. Garantir la mixité sociale et améliorer les conditions de vie dans l'habitat collectif	
3.2. Améliorer le cadre de vie : développer la mixité fonctionnelle et l'offre de services, ramener les institutions au cœur des quartiers	
3.3 Améliorer le cadre de vie : développer des espaces publics et des services favorisant la mobilité et l'intégration des quartiers dans la ville	
3.4 Améliorer le cadre de vie : favoriser la reconnaissance et l'appropriation des espaces par la population, animer le vivre ensemble	
Troisième partie : Modalités de mise en œuvre et évaluation du contrat	p.47
1. Pilotage	
1.1 Instances de pilotage	
1.2 Programmations annuelles	
2. Durée du contrat	
3. Evaluation	
Signature	p.61

ANNEXES

p.63

Annexe 1 : Cartographie des territoires prioritaires et de veille

Annexe 2 : Engagements et contributions des parties

Annexe 3 : Volet opérationnel 2015-2016

Annexe 4 : Référentiel d'évaluation

Annexe 5 : Conventions au titre de l'amélioration du cadre de vie et de la mixité sociale

Annexe 6 : Annexes financières

Préambule : Géographie du contrat de ville

Rosny-sous-Bois, commune de 42 430 habitants, située à l'est de Paris, en Seine-Saint-Denis, bénéficie des classements « politique de la ville » depuis la signature de son premier contrat de ville, en 2000. Aussi, la Ville, avec le soutien et aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département et, s'appuyant sur un solide réseau de partenaires locaux, a eu la volonté de se doter de moyens spécifiques en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans ses quartiers et du mieux vivre ensemble.

Le contrat de ville défini par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine devient le cadre d'action unique et global de la politique de la ville reposant sur trois piliers : social, urbain et économique. Pour cela, il réunit l'ensemble des actions et dispositifs de la politique de la ville et mobilise les moyens de droit commun nécessaires pour transformer les quartiers en pôle de développement. Il se dote d'une nouvelle gouvernance, impliquant plus de partenaires institutionnels et les habitants des quartiers concernés, mais aussi en tenant compte des nouvelles dimensions intercommunale et européenne du contrat.

En application de la loi, le décret du 30 décembre 2014 fixe le maintien des trois quartiers prioritaires sur la commune de Rosny-sous-Bois :

- Pré-Gentil
- Boissière - Saussaie-Beauclair
- Marnaudes - Bois-Perrier

Conformément à la loi, la nouvelle géographie est resserrée et vise la concentration de moyens sur des périmètres dont plus de la moitié des habitants perçoit moins de 60% du revenu médian.

Ainsi, la population des Iris inscrite au CUCS (INSEE 1999) s'élevait :

- Pour le Pré-Gentil 1 et 2/Avron, à 7 752 habitants (19,8 % de la population totale)
- Pour la Boissière/Colline, à 6 797 habitants (17,3 % de la population totale)
- Pour Bois-Perrier 1 et 2/Marnaudes, à 7 765 habitants (19,8 % de la population totale)

Les nouveaux périmètres prioritaires comportent :

- Pour le Pré Gentil : 3 770 habitants (environ 9% de la population totale). Ce périmètre pourra être revu à la hausse à mi-parcours
- Pour la Boissière/Saussaie Beauclair : 4 820 habitants (environ 11% de la population totale)
- Marnaudes/Bois Perrier : 2 020 habitants (environ 5% de la population totale)

Deux quartiers dits de veille, s'ajoutent aux trois quartiers prioritaires, **par décision du Préfet** :

- Le Pré-Gentil quartier de veille, qui comporte **X habitants**
- Le Bois-Perrier quartier de veille, qui comporte **X habitants**

Il faut par ailleurs préciser que la logique de quartier vécu, prenant en compte les usages des résidents des quartiers définis comme prioritaires, doit permettre de dépasser les effets de seuils et de frontières, dès lors que l'action, l'équipement ou le service bénéficie aux habitants des cinq périmètres précités.

INTRODUCTION

A. Rappel des objectifs des précédents contrats au titre de la politique de la ville

Le contrat de ville intercommunal signé pour la période 2000-2006, fixait, pour l'ensemble du territoire de Rosny-sous-Bois, trois objectifs stratégiques déclinés en objectifs tactiques :

1. Promouvoir un développement territorial équilibré et durable et l'amélioration du cadre de vie
 - 1.1. Requalification des quartiers, espaces publics, lieux de vie
 - 1.2. Amélioration de l'environnement et des paysages
 - 1.3. Intégration des quartiers dans la ville / développement des liaisons inter-quartiers
 - 1.4. Reconnaissance et appropriation des espaces par la population

2. Favoriser la cohésion sociale, l'intégration des populations et la connaissance réciproque
 - 1.1. Développement économique
 - 1.2. Insertion sociale et professionnelle, accès à l'emploi
 - 1.3. Actions éducatives et culturelles
 - 1.4. Actions sociales et promotion de la santé

3. Soutenir la prévention et la sécurisation de la population et promouvoir l'accès au droit et les pratiques citoyennes
 - 3.1 Lutte contre l'insécurité et les incivilités
 - 3.2 Aide aux victimes
 - 3.3 Traitement de la délinquance
 - 3.4 Soutien et développement d'actions au service des citoyens et des pratiques citoyennes

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), qui a suivi pour la période 2007-2014, s'est centré sur trois quartiers prioritaires, définis en concertation par la Ville et l'Etat :

- Pré-Gentil / Casanova,
- Marnaudes / Bois-Perrier
- Boissière/ la Saussaie Beauclair

Le CUCS comportait cinq axes prioritaires d'intervention :

1. Mobiliser les politiques d'aménagement urbain et d'habitat au service d'une amélioration de la qualité résidentielle, de la diversité et du développement social dans les quartiers prioritaires
2. Assurer les effets d'entraînement du développement économique sur l'emploi et l'activité des habitants et créer les conditions d'accès au marché du travail
3. Favoriser un environnement éducatif et familial garant de la réussite des enfants et des jeunes les plus fragilisés et de l'égalité des chances
4. Coordonner l'accès et l'éducation à la santé
5. Promouvoir les actions en faveur de la prévention de la délinquance, de l'accès aux droits, de l'aide aux victimes et de la citoyenneté

B. L'élaboration du contrat de ville de Rosny-sous-Bois pour la période 2015-2020

Le présent contrat de ville devient le document global et référent de contractualisation entre les collectivités territoriales, l'Etat et leurs partenaires au bénéfice des résidents des quartiers prioritaires et de veille situés sur la commune de Rosny-sous-Bois.

Il a comme but de structurer un projet intégré de développement durable du territoire, incluant une articulation entre les trois piliers du contrat et avec les autres contrats, plans, schémas qui peuvent exister sur le territoire, à son échelle ou à une échelle supra.

A ce même titre, le contrat de ville a vocation à coordonner le pilotage de tous les dispositifs au titre de la politique de la ville sur le plan communal : Programme de Réussite Educative (PRE), Atelier Santé Ville (ASV), Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF), Groupe de Suivi et de Prévention de la Délinquance des Mineurs (GPSDM), Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE), Groupe Insertion Jeunes, Fonds de participation des habitants et d'initiative locale, Médiation sociale, Maison du Droit et de la Citoyenneté, Intervenant social en commissariat, chartes de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), chartes de qualité de service, conventions de gestion des attributions de logements sociaux, mise en place des conseils citoyens, ...

Le contrat de ville définit, sur la base d'un diagnostic partagé, qui sera affiné durant la première année de sa signature, puis actualisé les suivantes, les objectifs, les axes prioritaires d'intervention et les programmes d'actions et conventions à mettre en œuvre sur les quartiers.

Il précise, également, les modalités de financement, de pilotage et d'évaluation.

Afin de garantir l'opérationnalité et l'adaptabilité du contrat en Seine-Saint-Denis, l'Etat a proposé une architecture contractuelle à deux niveaux :

- Le **niveau stratégique**, qui prévoit pour six ans les objectifs de l'action publique portée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.
- Le **niveau opérationnel**, dont le cadre d'action est défini annuellement par les partenaires.

Cette architecture permet de faire évoluer le contrat en tenant compte de l'annualité budgétaire, mais également de l'adapter en temps réel aux évolutions du territoire et à ses habitants, via les instances de participation citoyenne en construction.

Aussi, pour chaque année du contrat en cours, un document cadre opérationnel sera élaboré. Il déclinera les orientations stratégiques du présent contrat, en vue de l'élaboration des appels à projets annuels.

La définition des axes stratégiques du présent contrat s'appuie sur les trois piliers intégrés, prévus par la loi, autour de la mobilisation de crédits spécifiques et de droit commun:

- **Cohésion sociale**, couvrant les domaines de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de l'accès aux droits et aux services, de la promotion de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations et de la justice.
- **Développement de l'activité économique et de l'emploi**, avec comme objectif une réduction de moitié des écarts de taux d'emploi avec l'agglomération de référence, en

particulier au bénéfice des jeunes. La présence de Pôle emploi et de la Mission locale, ainsi que la mobilisation des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat seront recherchés.

- **Cadre de vie et renouvellement urbain**, concernant la création d'équipements, l'installation de nouvelles activités et toute action propice à la mixité sociale et fonctionnelle, à la mobilité dans le parc résidentiel, à la diversification et à l'amélioration des relations entre institutions et population.

Quatre axes transversaux doivent se décliner dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat :

- **Jeunesse.**
- **Egalité entre les femmes et les hommes.**
- **Egalité de traitement et prévention de toutes les discriminations.**
- **Citoyenneté et promotion des valeurs de la République**, dont la laïcité et la fraternité.

Pour atteindre les objectifs d'évolution de la situation des ménages considérés par la loi, une attention particulière sera apportée aux approches individuelles et semi-individuelles, visant l'accompagnement et l'aide aux familles dont le taux de pauvreté est particulièrement préoccupant, notamment les familles monoparentales et/ou confinées dans des problématiques d'insertion sociale et professionnelle, ou encore dans des conduites à risque.

C. Les dimensions intercommunale et européenne du contrat de ville

Face aux défis dans les quartiers, la politique de la ville doit s'arrimer à une dynamique plus large que celle du quartier. Elle doit devenir une politique de cohésion urbaine qui traite de façon globale les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti. Elle doit d'abord mobiliser les moyens des politiques de droit commun et agir au niveau intercommunal, pour transformer le cadre de vie, intégrer les quartiers prioritaires dans les dynamiques des agglomérations, favoriser les mobilités et garantir d'avantage de mixité, à la fois sociale et fonctionnelle.

A ce titre, le présent contrat fera l'objet d'un futur avenant, tenant compte de la création de la métropole du Grand Paris et de ses territoires, **qui déclinera l'élaboration d'une stratégie commune des contrats de ville pour les collectivités concernées par des quartiers prioritaires.**

Par ailleurs, il est à noter que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit, à son article premier, que les actions relevant des fonds européens soient intégrées dans les contrats de ville. Dans ce sens, le contrat de ville s'appuiera sur les fonds de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne pour réaliser ses objectifs. Ainsi, la Ville de Rosny-sous-Bois, via l'ACTEP (syndicat de collectivités territoriales de l'est parisien), a tenté début 2015 de formaliser une réponse à l'appel à projets investissement territorial intégré (ITI) de la programmation 2014-2020 des fonds européens, dans le but de contribuer à un développement durable intégré. Restée sans suite, la Ville envisage également de se positionner sur les appels à projets régionaux et nationaux FEDER et FSE portant sur les thématiques spécifiques du contrat de ville (égalité femmes-hommes, jeunes, accompagnement et insertion, numérique,...). La mobilisation de ces crédits, en complément des enveloppes de

la politique de la ville et du droit commun, sera fondamentale. Enfin, le programme URBACT pourra être mobilisé pour l'échange d'expériences entre collectivités des Etats membres autour de problématiques communes.

D. La dimension participative du contrat de ville : les conseils citoyens

L'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine consacre le principe de co-construction des politiques publiques avec les habitants des quartiers prioritaires en prévoyant la mise en place des conseils citoyens, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives existantes.

A Rosny-sous-Bois, la première année du contrat sera consacrée à la préfiguration d'un conseil citoyen pour l'ensemble des quartiers prioritaires et de veille. Il sera composé d'un groupe d'habitants citoyens volontaires inscrits sur les listes électorales dans le respect de la parité entre les hommes et les femmes et d'un groupe de représentants d'associations ou d'acteurs locaux volontaires dans le respect des principes de représentativité et d'autonomie prévus par la loi. Il sera procédé à une information publique sur la constitution du conseil citoyen qui pourra être complétée par un tirage au sort. Sa composition sera renouvelée à mi-parcours.

Il sera associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du présent contrat, par une participation aux instances de pilotage, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Dans ce sens, il participera, par le biais de représentants désignés :

- Au choix des programmations annuelles du contrat de ville et à l'élaboration/orientation des appels à projets annuels (à partir de l'année n+1)*
- A la gestion du Fonds de participation des habitants (FPH)*
- A la GUSP, par quartier*
- Aux conseils de quartier existants*
- Au conseil local du développement durable (CLDD)*
- Au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, dans sa configuration plénière*

Première partie :

Situation sociale, économique et urbaine des quartiers prioritaires

Les quartiers Pré-Gentil, Boissière/Saussaie-Beauclair et Marnaudes/Bois-Perrier sont les trois quartiers prioritaires dont les périmètres ont été redéfinis par l'Etat en 2014. A ce jour, il manque des données statistiques sur les nouveaux périmètres arrêtés, ainsi que sur les anciens périmètres CUCS. Les données INSEE 1999 et 2010 seront actualisées durant l'année 2015.

1. Approche générale des quartiers prioritaires

Une évolution démographique contrastée

Le quartier dit de la Boissière, ainsi que le nord du centre-ville, ont contribué fortement à la croissance démographique de la ville entre 1990 et 99 (évolution annuelle de 1,72 à 4 %).

Sur la même période, le quartier dit du Bois-Perrier a connu une baisse importante de sa population (entre -0,86 et -0,49 % /an).

S'agissant du quartier dit Pré-Gentil, l'évolution a été moins marquée (entre -0,21% et 0,48%).

La population des anciens périmètres CUCS (Iris):

- Pré-Gentil / Casanova : **5702 habitants** (INSEE 2010) (**13.89 %** de la population totale)
- Boissière/Colline (INSEE 1999) : **6797 habitants** (**17,3 %** de la population totale)
- Bois-Perrier 1 et 2/Marnaudes (INSEE 2010) : **7580 habitants** (**18.47 %** de la population)

Activité économique

Sur ces trois quartiers, le solde entre créations et radiations d'entreprises est positif sur les 3 dernières années et témoigne d'une reprise d'activité.

A l'échelle communale, la création d'entreprises connaît un certain dynamisme. En 2013, le taux de création d'activités s'élevait à 21,2%¹ alors qu'il n'était que de 15% pour l'ensemble de la région Ile-de-France. En outre, le nombre d'entreprises individuelles demeure très important. Il compte pour près de 64% des entreprises créées en 2013. Cette proportion est légèrement au-dessus du niveau national qui est de l'ordre de 60%. Le solde entre création et radiations d'entreprises sur le territoire est également positif traduisant à la fois une reprise d'activité mais aussi une certaine pérennité des entreprises en dépit d'un taux pérennité moyen de 44% inférieur, quant à lui, à la moyenne régionale qui est de 50%.

A l'échelle des quartiers prioritaires, ce dynamisme est contrasté. Le taux de création d'entreprises est ainsi en légère baisse sur la période 2012-2013 passant de 33,83 à 30,24 %. Un frémissement est néanmoins observable au cours de l'année 2014 avec un taux de 30.47% mais qui ne peut en aucun cas témoigner d'une reprise durable.

Le tissu économique rosnéen est caractérisé par la part importante occupée par le secteur du commerce et des services, 66%² en 2013. Le taux de création d'entreprise dans ce secteur est également du même ordre 64%. A l'échelle des quartiers, les activités liées aux commerces et services sont également en proportion importante près de 55%, suivi du secteur de la construction (20%) et de l'entreposage (17%).

En termes d'accompagnement à la création d'entreprise, près de 40% des personnes accompagnées sur la période 2012-2014 par le service création d'entreprise de la ville

¹ INSEE 2013, pour les données *infra* également

² Et *infra* AGDE

proviennent des quartiers prioritaires. En 2014 près de 40%³ de ces personnes étaient des femmes et 70% disposait de niveau inférieur ou égal au Bac. Enfin, 10% sont allés au bout de leur projet.

Ce faible taux de réussite s'explique non seulement par les faibles ressources dont disposent au préalable ces personnes pour créer leur activité mais également aux dispositifs de droit commun à la fois peu lisibles et peu adaptés aux besoins de ces entrepreneurs.

La présence d'une pépinière d'entreprises sur la ville est un facteur non négligeable dans le développement d'une dynamique entrepreneuriale à l'échelle du territoire. Néanmoins, les prix pratiqués ne facilitent pas l'accès aux personnes issus des quartiers prioritaires et disposant de faibles ressources. De plus, l'insuffisance de l'offre de locaux à l'intérieur des quartiers peuvent rendre difficile la mise en place d'un parcours résidentiel cohérent à des conditions économiques et financières avantageuses.

S'agissant des commerces, on constate que les centres commerciaux de la Boissière et du Pré-Gentil ont du mal à vivre. Des travaux de rénovation ont été réalisés par l'OPH93 en partenariat avec la Ville et la Région. Un marché de proximité doit être relancé en 2015.

Equipements et centres socioculturels

Les trois quartiers sont dotés d'équipements scolaires, sanitaires et sociaux, sportifs et socio-éducatifs et de commerces de proximité, même si le centre-ville concentre la part la plus importante d'équipements administratifs, culturels et commerciaux.

Chacun des trois quartiers accueille en particulier un centre socioculturel, un municipal et deux gérés par une association soutenue par la Ville au travers d'une convention d'objectifs et de moyens, tous devant œuvrer en direction des habitants et du tissu associatif, dans un but de cohésion sociale au sein des quartiers. En dehors des actions de chaque centre, des projets transversaux aux trois structures sont menés (participation depuis 2002 au Festival départemental « Transit » ; certains planning commun des sorties familiales et des séjours ; mise en place d'un « Forum Vacances » commun ; travail commun sur les « Points Infos Familles », suite à la labellisation des trois équipements ; mise en place d'un réseau d'animateurs relais des services publics de l'emploi auprès des jeunes des quartiers ; état des lieux « Jeunesse » au sein des Centres ; travail autour de la notion d'accueil ; de l'accompagnement à la scolarité, projets sur la santé : promotion, relais des actions nationales, sensibilisation, prévention et notamment des conduites à risque en matière de sexualité, bien-être.

Des liaisons inter-quartiers limitées

Rosny-sous-Bois est particulièrement exposée aux coupures de son terrain urbain consécutives aux tracés des grandes infrastructures de transport du réseau magistral (voie ferrée, A3, A86, A103). Ces infrastructures sont nécessaires au développement économique, mais source à la fois de nuisances et de division du territoire communal et limitent les échanges inter-quartiers.

³ Et *infra* données Pôle développement économique-emploi formation-cellule Europe

Les voies principales qui desservent les quartiers convergent majoritairement vers le centre même si peu d'entre elles passent les coupures évoquées ci-dessus. Elles se rabattent alors sur les voies transcendantales. Cependant, ces dernières assurent peu de liaisons entre les quartiers.

S'agissant des voies internes, elles sont peu nombreuses. On les retrouve massivement dans les grands ensembles et les zones d'activités.

La ville est bien pourvue en transports collectifs. Elle compte 2 gares RER, 2 réseaux « bus » intercommunaux et un réseau de « bus Titus » au croisement des lignes de la RATP.

Cependant, les quartiers bénéficient d'une desserte inégale. Le Pré-Gentil et La Boissière sont les quartiers les plus à l'écart des réseaux de bus. Le quartier Marnaudes/Bois-Perrier, pour sa part, est très bien desservi, par les réseaux RATP et SNCF.

L'emploi

Le chômage rosnéen a fortement progressé ces dernières années pour atteindre 13% de la population active en 2011 (source INSEE).

De janvier 2014 à janvier 2015, la progression du nombre de demandeurs d'emploi (DE) catégorie A, a tendance à décélérer. En effet, si la progression était de +12,1% entre 2013 et 2014, elle n'est plus que de +6,6% entre 2014 et 2015, (source Fiche météo de l'emploi - Pôle emploi - Janvier 2015 et Janvier 2014).

Sur la même période, le nombre de DE catégorie A a progressé de +6,8% en Seine Saint Denis et de + 5,2% en Ile de France (source Marché du travail en Ile-de-France – Janvier 2015 – DIRECCTE Ile-de-France – DR Pôle Emploi Ile-de-France).

On observe également une forte augmentation de la part des seniors sur un an de +2,3 points contre +1,3 point sur l'ensemble du département. Ils représentent plus de 22% des DE. A l'inverse, on observe une diminution de -1,1 pt pour les moins de 25 ans (17% des DE). Autre fait marquant, la forte augmentation des DE de longue (DELD) et de très longue durée (DETLD) : +2,8 points et + 2,4 points sur la même période (source Fiche météo de l'emploi - Pôle emploi - Janvier 2015).

La part des personnes indemnisées baisse fortement de 16 points pour passer, en un an, de 48% à 32% des DE catégorie A.

Les offres traitées en janvier de cette année par le Pôle Emploi de Rosny ont diminué de 29,8% par rapport au nombre d'offres traitées en janvier 2014 (92 contre 131 offres enregistrées) (source Fiche météo de l'emploi - Pôle emploi - Janvier 2015).

Au total, on note une détérioration globale du chômage qui se traduit par une incidence particulière sur les quartiers prioritaires.

Entre décembre 2013 et décembre 2014, la part des DE catégorie A des quartiers CUCS a progressé de près de 12%, pour passer de 54,7% à 55.6%. Cette progression est supérieure d'1,7 point à celle de l'ensemble des DE rosnéens (sources : Données Nominatives Pôle Emploi au 15 du mois – Pôle Développement Economique Ville de Rosny-sous-Bois)

Depuis décembre 2013, la plus forte hausse du nombre de DE est enregistrée à la Boissière avec +18%, contrairement au Pré Gentil Casanova qui ne progresse « que » de +3,6% sur la même période. La progression est de + 13,4% pour les Marnaudes Bois Perrier.

En décembre 2014, les DE catégorie A (au 15 du mois) des Marnaudes / Bois Perrier représentent 38,6% des DE Rosnéens, ceux de la Boissière 33,7 % et le Pré Gentil 27,7%.

La précarité (forte augmentation des personnes non indemnisées, des DELD et des DETLD et des séniors) impacte donc encore plus les habitants des quartiers prioritaires.

On peut donc légitimement s'inquiéter de la montée du chômage qui est plus forte sur les trois quartiers prioritaires et notamment sur la Boissière.

2. Le quartier Pré-Gentil

Au Sud-est de la commune, le quartier du Pré-Gentil est composé d'une zone d'habitats collectifs à la limite de la ville de Neuilly-Plaisance, à l'Est, et du Plateau d'Avron, au Nord.

Population

Le nouveau périmètre compte environ **3 770 habitants** (5702 dans l'ancien périmètre).

Il n'est pas encore possible d'exploiter les données statistiques de ce périmètre. Pour l'analyse des tendances du quartier, les données indiquées ci-dessous sont principalement des données INSEE de l'ancien périmètre CUCS de 2010.

En 2010, la population du quartier est globalement très jeune (près de 30% entre 0-19 ans) avec un taux important de familles monoparentales (près de 30% des ménages).

Le taux d'immigration est de 19,45% avec une très grande majorité d'immigration hors Union Européenne. Il y a également 14,33% d'étrangers.

En 2010, sur l'ancien périmètre CUCS, le taux de chômage dans le quartier est aux alentours de 26%. En 2015, le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A est passé en un an de 505 à 523. 16% des premiers accueils de la Mission Locale venaient de ce quartier en 2014 contre 13% en 2013. 24% des bénéficiaires du RSA suivi par le service Insertion viennent de ce quartier. Ce pourcentage peut s'extrapoler au niveau de l'ensemble du quartier.

Un diagnostic de prévention spécialisée datant de 2005, fait ressortir un questionnement sur la cohabitation entre les différentes communautés du quartier (à l'époque 11 nationalités différentes). Il ne semble pas y avoir de problèmes majeurs dus à des regroupements ou conflits culturels ou communautaires sur le quartier, mais cette question est à réinterroger lors du partage du diagnostic avec les partenaires.

Transports

Le quartier est desservi par la ligne de bus RATP 116, qui dessert le centre-ville et les deux gares RER ainsi que par les lignes 3 et 4 des bus de la ville TITUS, qui relie les différents quartiers de la commune.

Ces lignes de bus connaissent de nombreux retards et ne desservent pas l'intégralité du quartier. La gare RER du centre-ville se trouve à 10 minutes à pied du quartier. Malgré ces réseaux vers le centre-ville ou les autres quartiers, mes habitants du quartier se sentent isolés et mis à l'écart du reste de la ville.

La question de l'enclavement de la résidence du Bois d'Avron, dite Casanova et du foyer du Fort ADOMA est également encore présente, même si la Ville a étendu le réseau Titus sur ce secteur.

Il faut noter également en termes de modifications de circulation et d'ouverture sur le reste de la Ville la perspective du projet d'aménagement du Plateau d'Avron, qui permettra d'améliorer aussi l'image du quartier.

Habitat

Il s'agit d'un quartier ancien et populaire, qui s'est réellement construit dans les années 60. La plupart des immeubles ont été réhabilités au cours des dernières années.

Il compte différents espaces d'habitats collectifs, entourés d'une zone pavillonnaire.

L'OPH 93 et LOGIREP sont les deux principaux bailleurs présents sur le secteur.

Globalement, le taux de rotation est faible sur l'ensemble de l'ancien périmètre CUCS avec 61% des ménages installés depuis plus de 5 ans.

Le quartier est composé de 5 entités ou sous-quartiers distincts :

1. Au nord, **la résidence du « Bois d'Avron »** (dite Casanova, initialement 92 logements), caractérisée par un bâti et une situation socio-économique fortement dégradés, desservie par le bus de la Ville Titus depuis 2010, apparaît isolée du quartier et de la ville en général. L'image d'insécurité, de délinquance et de violence est liée à divers événements délinquants datant des années 1990. Cette cité fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine depuis 2011. Ce projet, envisagé depuis 2006 comporte deux volets, la démolition du bâti existant, la construction de nouveaux logements et la restructuration des voiries. Il existe des difficultés de cohabitation avec la zone pavillonnaire limitrophe, avec l'enjeu d'une inclusion de la résidence dans le tissu urbain du quartier par l'ouverture d'une voie sur cette zone pavillonnaire.

Des actions de développement social visant une meilleure insertion sociale de la population ont été mis en place entre 2010 et 2013 (date de démarrage des travaux) avec :

- un accompagnement à la scolarité,
- des temps d'informations/rencontres en présence de l'équipe du PRE, de la coordination de quartier et d'autres services municipaux (Jeunesse, Culture, Sports etc.) au sein d'un local mis à disposition par Logirep dans le but de recréer du lien avec des services de la Ville et associations,
- la mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité,
- l'accompagnement de l'Amicale des locataires,
- l'implantation d'un jardin partagé par l'association Rosny Potagers
- la proposition d'animations par l'association FASOL et le centre socioculturel

La première tranche de bâtiment est sortie de terre et été inaugurée en octobre 2013. Une partie des familles a été relogée sur le quartier ou dans d'autres quartiers de la Ville. D'autres relogements ont été effectués hors Rosny. La livraison finale de la nouvelle Résidence du Bois d'Avron est prévue pour 2018. Une trentaine d'anciens ménages habitera sur place à terme avec de nouvelles populations.

2. A proximité de Casanova, le quartier accueille également le **foyer du Fort ADOMA**. Il est composé de 125 chambres et 18 studios. Le taux d'occupation en 2014 est de 99.98% et le taux de rotation assez faible de 4.20% (35% des résidents y vivent depuis plus de 10 ans). La grande majorité des occupants est masculine (90% d'hommes). Le foyer recevait à l'origine des personnes célibataires et d'origine étrangère, il est désormais ouvert aux étudiants, aux bénéficiaires du RSA et aux femmes. La majorité des résidents a 61 ans et plus (près de 37%), 19% de 35-45 ans contre 15.5% de moins de 35 ans. Plus de 47% des occupants est originaires d'un pays du Maghreb, avec également une part importante de français (25,3%). A côté du besoin de traiter les phénomènes de vieillissement et de surpopulation, l'accès à l'emploi, aux soins, au logement et à la vie locale sont à privilégier. Plus d'1/4 des résidents est retraité. Concernant la situation des résidents par rapport à l'emploi, près de 33% d'entre eux sont en activité, 15% au chômage et 20% au RSA. Le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A (au 15 mars 2015) dont l'adresse est celle du Foyer a augmenté sur un an de +21,9% soit deux fois plus que pour l'ensemble de la population rosnéenne.

3. **La cité du Pré-Gentil** (796 logements), marquée par une forte densité d'habitat collectif et social relativement peu dégradé, avec de grands logements accueillant une majorité de

familles et un faible taux de rotation. L'ensemble comprend un centre commercial et un centre socioculturel au cœur du quartier.

4. **La copropriété du 21 rue des deux communes** (6 bâtiments, 102 logements dont 26 appartenant la Ville), a les caractéristiques d'une copropriété dégradée et doit faire l'objet d'une rénovation urbaine. Un diagnostic pré opérationnel est actuellement en cours pour appréhender les orientations possibles pour l'aider à se redresser. Ses données permettront également d'alimenter le diagnostic du contrat de ville.

Construits dans les années 1920, ces immeubles se caractérisent aujourd'hui par un niveau très sommaire ou très inégal de confort. En effet, les appartements majoritairement en studios ou F2, se prêtent mal à l'intégration du confort de base. La Ville se préoccupe du devenir de cette copropriété. En préparation de projets ultérieurs, elle a fait l'acquisition de 26 logements en exerçant son droit de préemption.

La copropriété cumule d'autres difficultés :

- Vieillesse du bâti (fuite des toitures et terrasses, absence d'isolation et de ventilation, réseaux obsolètes. Logements indignes et insalubres, etc...)

- Sur-occupation de nombreux logements mis en location dans des conditions médiocres par des propriétaires bailleurs parfois peu scrupuleux, ou peu attentifs à l'évolution de leur patrimoine

- Niveaux des impayés de charges de copropriété très importants, compte tenu de l'importance des travaux de réfection et de l'absence de procédures de recouvrement

- Occupation illégale et inappropriée enfin de 13 logements dont 8 appartiennent à la Ville. Ces squatters ont des profils très divers, et certains se livrent à des activités illégales entraînant un sentiment d'insécurité chez les occupants réguliers des autres logements. De fortes nuisances sonores et des dégradations sont également récurrentes.

Malgré trois dispositifs de réhabilitation successifs, les résultats se révèlent insuffisants. Cette copropriété se fragilise et la combinaison de ces facteurs entraîne une rotation importante chez les propriétaires et chez les locataires, et que cette copropriété devient un lieu où l'on ne séjourne pas longtemps compte tenu des loyers exorbitants pratiqués.

Malgré la coopération avec l'unité d'hygiène de la Ville et les aides financières de l'OPAH, les propriétaires bailleurs n'engagent pas de travaux de réhabilitation de leur logement et continuent à les louer très cher dans des conditions de confort insuffisant.

5. L'ensemble **Paul Bert / Général Leclerc** fait l'objet d'une demande en cours d'intégration au périmètre Contrat de Ville. Cet ensemble plus proche du centre-ville comprend 259 logements, construits entre 1933 et 1983. Il connaît par endroit des problématiques de squat, d'incivilités et de cadre de vie.

Le quartier du Pré-Gentil compte ainsi une trentaine d'immeubles de type « habitat social », dont 4 grandes tours de plus de 18 étages.

Ces sous-ensembles concentrent des phénomènes sociaux, tels que situations de paupérisation, isolement, délinquance, regroupements de jeunes en errance.

Sécurité / Prévention

Les différents acteurs sur le terrain observent des phénomènes d'enfermement des populations dans le quartier, de désœuvrement et d'occupation démonstrative de certains espaces publics, notamment au niveau du centre commercial de l'OPH93, en particulier par des jeunes et jeunes adultes en rupture ou difficultés d'insertion.

En effet, la présence de jeunes et adultes de 16 à 40 ans, visibles, bruyants, revendicateurs crée un sentiment d'insécurité pour certains résidents, ou pour d'autres jeunes des autres secteurs du

quartier qui ne veulent pas fréquenter les commerces et le Centre socioculturel du fait de cette présence.

Un fort sentiment d'insécurité a ainsi été exprimé par les habitants ces dernières années, générant plusieurs pétitions et des remontées importantes en Conseil de quartier. Ces difficultés relèvent de plusieurs ordres :

- Des problématiques liées au bien-vivre ensemble. L'école élémentaire et le collège du quartier ont en effet été signalés au CLSPD de 2014 par l'Education nationale, comme étant les établissements connaissant le plus de problématiques de conflits et de violence entre élèves, mais également avec les parents. Les écoles observent notamment un prolongement des conflits internes au quartier au sein de leur établissement.
- Des problématiques de tranquillité publique, avec des occupations de halls d'immeubles bruyantes et générant des dégradations, concentrées majoritairement sur le patrimoine de l'OPH avec 4 ou 5 points récurrents. Le travail de partenariat a été renforcé en 2015 avec l'OPH et le commissariat, ce dernier ayant notamment nommé un agent spécifiquement en charge des occupations de halls. Une équipe de médiateurs sociaux a de plus été mise en place fin 2014, afin de travailler en direction des différents publics sur les conflits et tensions de la vie quotidienne.
- Des problématiques de sécurité, notamment au niveau du centre commercial, avec le départ en septembre 2014 d'un boulanger installé depuis 3 mois, plusieurs départs dus à des menaces, tentatives de racket et actes de vandalisme. Le centre socioculturel a également fait l'objet de menaces en direction du personnel et actes de vandalisme, d'avril à juillet 2014, amenant celui-ci à fermer plusieurs semaines. Enfin, des signes de l'existence d'un trafic de stupéfiants sont régulièrement signalés, sans constatation probante pour le moment des services de police.

Entreprises et commerces

En 2014, la part des entreprises (dont autoentrepreneurs) créées au Pré Gentil correspondait à 8,02%⁴ des entreprises créées à Rosny. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2013 (11,34%⁵) mais en hausse par rapport à 2012 (6,68%)⁶.

Le tissu économique du quartier est composé essentiellement de commerces ou d'entreprises de services de proximité (autour de 40%⁷), le secteur de la construction (20%) est également bien représenté.

Une petite galerie marchande, propriété de l'OPH 93, accueille les commerces du secteur : une boulangerie, une épicerie, une pharmacie. Quatre boutiques sont fermées (dont 2 en 2015) et deux autres sont occupées par un bureau de l'Office Départemental d'HLM et un bar associatif géré par le centre socioculturel.

Le marché installé en 2006, devait participer au renforcement de la dynamique sur le quartier mais il a dû s'arrêter peu de temps après son démarrage. En effet, les forains ne pouvaient exercer correctement leur activité, troublés par des vols et autres nuisances liés aux jeunes ou aux autres commerçants du quartier.

Tous ces paramètres associés au manque de visibilité (l'accès à ces commerces se fait par l'intérieur de la cité) font que l'activité et l'offre des commerces restent très en dessous de la demande et des besoins des habitants.

⁴ AGDE

⁵ Id.

⁶ Id.

⁷ Id.

Un audit de sûreté de la Direction territoriale de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis a été réalisé en mars 2012 ; il préconisait la réalisation de travaux de sécurisation du centre commercial. La Ville et l'OPH93, avec l'aide du Conseil Régional ont monté un projet de rénovation du centre commercial, avec pour objectif sa sécurisation et une meilleure attractivité. Les travaux se sont déroulés en 2014 avec la suppression des auvents, l'amélioration des circulations, de l'éclairage, de la signalétique et la mise en place d'un système de vidéoprotection. Le marché va également être relancé avant l'été 2015. Une collaboration étroite entre les services des commerces de la Ville et de l'OPH93 doit permettre de faire venir de nouveaux commerçants pour occuper les coques vides.

Cadre de vie

La mise en place en 2010 de la Gestion Urbaine de Proximité sur le patrimoine de l'OPH93 et à la résidence du Bois d'Avron (Casanova) pilotée par la coordination de quartier a permis une meilleure concertation des acteurs sur le quartier et une meilleure communication.

Plusieurs problématiques reviennent régulièrement sur les deux sites: le respect du cadre de vie et les encombrants et dépôts sauvages, les problèmes d'épaves et de mécanique sauvage, le tri sélectif etc.

Participation des habitants

Mise en place d'un conseil de quartier en juin 2011 sur la base de l'ancien périmètre du CUCS et renouvellement de cette instance en juin 2014. On note l'évolution de la participation des habitants et une plus grande représentativité des zones d'habitat social du quartier ce qui permet une ouverture et l'encouragement des échanges avec la zone pavillonnaire limitrophe.

Equipements et services

Le quartier compte en son sein ou à proximité, de nombreux équipements municipaux ou associatifs, éducatifs, sanitaires et sociaux, sportifs et socio-éducatifs:

- Une école maternelle et une école élémentaire (Pré Gentil, Henri Mondor) – A proximité d'autres équipements : le Groupe scolaire Jean Moulin (maternelle et élémentaire), le collège Saint Exupéry, le lycée Général Charles de Gaulle et le lycée professionnel Jean Moulin. Le groupe scolaire du Pré Gentil signale des violences quotidiennes et une tendance pour les parents de la zone pavillonnaire à mettre leurs enfants dans le privé.
- Un gymnase du Pré Gentil, dont le sol a été rénové en 2014 et qui est utilisé par des associations de la Ville et du quartier sur des créneaux sportifs. C'est également à l'intérieur du gymnase que le service politique de la Ville ainsi que les associations du quartier organisent chaque année une fête de quartier pour la fin d'année.
- Un multi accueil Anne Franck (85 places).
- L'accueil de loisir à proximité:
 - Un Centre de loisirs municipal pour les maternelles (au sein de l'école maternelle du Pré-Gentil);
 - Deux centres de loisirs municipaux pour les primaires (Pierre Richard et la Justice).
 - Le centre socioculturel propose également un centre de loisirs de proximité pour les élémentaires et pré-adolescents / adolescents.

- A proximité du quartier se trouve la Maison des Parents qui propose un Relais Petite Enfance et Information aux modes d'accueil. Au cœur du quartier, une antenne du Relais Assistantes Maternelles et un accueil Parents-Enfants ont été ouverts dans le centre socioculturel en 2005.
- En 2007, la Ville a réalisé un terrain sportif de proximité, rénové en 2014.
- Le quartier compte, de plus, une équipe de prévention spécialisée (4 éducateurs de rue), gérée par l'association Ville et Avenir, agréée par les services d'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental, habilitée pour une délégation de mission de service public.
- Peu d'associations sont présentes sur le quartier, en comparaison avec les 2 autres quartiers prioritaires, il y a notamment très peu d'association culturelle. Parmi les associations du quartier :
 - Rosny Sud Animation Educative, en charge de l'aide aux devoirs du CP à la Terminale,
 - Fasol qui propose des animations autour de jeux en bois recyclé, animés et fabriqués par des personnes en insertion
 - Rosny Potagers, qui anime et cultive des parcelles de jardins à Casanova et au centre socioculturel.
 - Un centre de distribution des « restos du cœur ».
 - Les amicales de locataires (CLCV et les Jasmins)
- Dans un souci de maintien des services de proximité, la Ville a ouvert au début de l'année 2007 une Agence Postale Communale au sein du centre social. L'agence postale a subi un braquage en juin 2010 et a été fermée jusqu'en décembre 2010, avec la mise en place d'une sécurisation plus importante du lieu. Malgré le maintien de cette offre de service, les habitants déplorent l'absence de services de banques (pas de distributeurs) et la faible amplitude horaire de l'agence postale communale.
- Un Centre Socioculturel :
Ouvert en 1990, il est situé dans des locaux municipaux et bénéficie d'une annexe à proximité qui accueille diverses associations et les cours d'alphabétisation et d'ateliers sociolinguistiques.

Des actions en direction de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, les Familles et les Seniors sont proposées. Pour la saison 2013-2014, le centre comptait 692 adhérents (330 en 2003-2004). Les secteurs se sont déployés et ont connu une forte évolution des adhésions, particulièrement la Petite Enfance, la Famille et les Seniors.

Le centre a également la gestion d'un Multi Accueil de 10 places (principalement pour des accueil d'enfants de demandeurs d'emploi) et d'un ALSH.

De plus, des permanences sont accueillies au sein du Centre : CAF, Association Vacances et Familles, Association Consommation Logement et Cadre de Vie, Ligue des Droits de l'Homme, Association des veuves civiles, Ecrivain Public

Le CSC constate une importante paupérisation de ses publics avec en 2014, 55% des usagers dans le quotient familial le plus bas (Q1). La problématique de mixité des publics est également importante, avec peu de fréquentation du CSC par les familles des alentours (zone pavillonnaire et copropriétés).

- Un bar associatif :

A l'initiative de la Ville en 2007, le « Mam's Café » a tout d'abord été géré par une association ad-hoc, puis par le centre socioculturel associatif, de 2009 à 2015. En 2015, une association de jeunes du quartier (l'association Ozer) reprend la gestion de la structure avec pour objectifs l'accueil des jeunes et autres publics du quartier, l'orientation professionnelle et l'accès à internet par la mise en place d'ordinateurs.

CONCLUSION :

On peut considérer que le Pré-Gentil connaît une dynamique partenariale positive. Les résultats des actions entreprises sur le quartier durant la période du CUCS et, notamment depuis la mise en place de la coordination de quartier en 2010, permettent de mesurer ces améliorations.

Cependant, un nombre important d'habitants du quartier demeure confronté à des difficultés de plusieurs ordres : précarité, chômage, délinquance, monoparentalité, isolement.

Dès lors, l'enjeu est de maintenir et de s'appuyer sur la dynamique positive : partenariat et implication des services municipaux et des structures sur le quartier, rénovation de Casanova, rénovation du centre commercial en cœur de quartier, mise en place du conseil de quartier pour encourager la participation des habitants.

Les axes d'amélioration concernent :

- la poursuite de la modification de l'image du quartier et son intégration dans la ville, notamment en continuant d'amener une offre culturelle sur le quartier, un redimensionnement commercial, ou encore le réaménagement des espaces publics pour améliorer les liens vers la gare et les équipements du Centre-ville
- la finalisation du traitement spécifique (urbain et social) de la résidence du Bois d'Avron dite Casanova,
- l'emploi des habitants et, notamment des jeunes ; avec des actions ciblées comme les chantiers éducatifs d'insertion déjà expérimentés
- la mixité de la population et l'intégration, notamment, des jeunes filles et mères du quartier,
- le maintien de la scolarité, la prévention du décrochage scolaire et des tensions au sein de l'école.
- une intervention ciblée auprès d'un groupe de jeunes sans emploi et/ou sans formation, et/ou sans perspectives, à conduites parfois déviantes et délinquantes.

3. Le quartier Marnaudes / Bois Perrier

Le quartier Marnaudes – Bois-Perrier est situé au Nord de la commune, il est lié au centre-ville par la rue P. Hoffman (vécue comme une coupure au sein du quartier même) et séparé du reste de la commune par la voie ferrée, à l'Ouest, et le stade Girodit, au Sud. Il se situe à la limite de la commune de Villemomble et est séparé de Bondy par le Parc d'activités Montgolfier.

Population

Les statistiques concernant le nouveau périmètre du contrat de ville pour le quartier Marnaudes – Bois-Perrier sont à actualiser. Les données INSEE utilisées datent de 2010.

Le quartier compte environ (données INSEE 2010) 7 580 habitants soit 18,47 % de la population de la commune.

Le nouveau périmètre restreint de la politique de la ville pour le quartier Marnaudes – Bois-Perrier concerne 2 020 habitants.

Le quartier, dans sa globalité, se caractérise par une population relativement jeune : enfance / jeunesse pour 26,35 % de la population du quartier et 26 % par rapport à la ville

Les jeunes adultes/adultes représentent 68 % de la population du quartier et les seniors 17,89 % de la population du quartier et 13 % par rapport à la ville.

18,24 % des habitants du quartier sont immigrés contre 19 % pour la ville.

Les familles monoparentales représentent 28,82 % des familles du quartier contre 19,2 % pour la ville

Le taux de chômage dans le quartier est aux alentours de 21,3 % contre 13,6 % pour la commune.

Au vue des catégories socioprofessionnelles, les habitants ont des salaires proches du SMIC. D'où un manque de représentativité en termes de mixité sociale sur le quartier.

23% d'allocataires (toutes allocations confondues) sont implantés sur le quartier par rapport à l'ensemble de la ville. Dont 20 % sont allocataires du RSA par rapport à l'ensemble de la ville.

Le nombre de personnes seules sur le quartier est de 16,5 %, dû au vieillissement de la population

Habitat – cadre de vie

L'habitat de l'ancien quartier CUCS est essentiellement collectif (89%) et locatif (76%), avec 76% des ménages installés depuis plus de 4 ans. Il est géré par trois bailleurs sociaux : ICF la Sablière, Osica, Logirep ainsi que l'Ogif représentant ainsi 39 % de logements sociaux par rapport à la ville.

Icade est présent sur le quartier au travers de son patrimoine mis à la vente. C'est le cas également d'une partie du patrimoine Logirep dont la vente est actuellement en cours. Ces deux opérations permettent l'accession à la propriété des locataires des lieux, de manière prioritaire.

La Cité Jean Mermoz, propriété Logirep constituée de 10 immeubles, particulièrement dégradés comprenant chacun 20 à 70 logements collectifs (409 logements au total), de 4 à 14 étages a bénéficié d'une rénovation urbaine lourde, en 2008 (ANRU 2). 141 logements ont été démolis et 169 logements construits – 268 logements ont été réhabilités, une salle de sports construite, une nouvelle voie aménagée ainsi que la création d'une place municipale, L'ensemble de ces éléments additionné à l'arrivée de 43 logements collectifs en accession à la propriété sociale (en 2014) ont permis de désenclaver la résidence Jean Mermoz et d'œuvrer pour une recherche de mixité sociale avec une proposition diversifiée des statuts d'occupation de ces logements.

Le projet a intégré une réorganisation et une revalorisation des espaces extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie et de créer de véritables lieux de convivialité.

Dans le cadre de l'ancien périmètre CUCS, de gros travaux sont actuellement en cours :

- Réhabilitation du patrimoine Ogif, avec un traitement architectural et d'isolation des 5 barres, situées rue Philibert Hoffmann.
- Patrimoine Logirep : isolation – réfection des toitures – installation de compteurs à eau, aménagement extérieurs avec traitement des chaussées et remise en état des parkings.

Le projet de géothermie sur la commune va être opérationnel pour le quartier dès 2016.

De nombreux squares sont implantés sur le quartier apportant aux habitants une certaine qualité de vie. Par contre, il est noté de nombreux actes d'incivilités : déchets et encombrants sur la voie publique, stationnement sauvage, caddies abandonnés.....

A noter, qu'une grande partie du quartier est en gestion par un syndic privé, l'ASL le Moleret. Un travail régulier d'information est nécessaire auprès des habitants afin d'éviter une confusion en terme de compétences et de responsabilités. Les rencontres GUP, Gestion Urbaine de Proximité, auxquelles sont associés les habitants permettent de traiter rapidement certains dysfonctionnement repérés.

Ce quartier, dans son ensemble rencontre une problématique liée aux stationnements et plus précisément aux abords de la gare RER. En effet, le parking payant de la gare est délaissé au bénéfice des places de stationnement gratuites en pied d'immeuble.

Transports/voirie

Le quartier accueille une gare RER (station Bois Perrier - ligne E). Le projet de développement d'un pôle multimodal autour de la station Bois Perrier va voir le arriver le prolongement de la ligne 11 jusqu'à l'interconnexion avec le RER E à la station Rosny-Bois-Perrier ainsi que le Grand Paris Express. S'inscrivant dans une démarche de « ville de proximité » avec une transformation prévisible du quartier et une simplification du « quotidien » des usagers ce prolongement leur facilitera l'accès aux services essentiels et en les rapprochant de leur lieux de travail et d'habitation. Ce projet couvre l'emprise actuelle du pôle (gare, parking, arrêt de bus) et les voies situées de part et d'autre (Offenbach côté Bois Perrier, Léon Blum côté Rosny 2).

Une voie de « bus » en site propre, une nouvelle liaison inter quartiers entre le Bois-Perrier et le Centre commercial Rosny 2 et un aménagement de 3 axes de rabattement piéton sur ce pôle ont été, d'ores et déjà aménagés.

Un projet de reprise des voies principales appartenant à l'ASL le Moleret, traversant le quartier et desservant les établissements publics est envisagé par la Ville. Les conditions de cette reprise sont en cours de négociations.

Il y a par ailleurs, 4 lignes de bus RATP qui desservent le quartier : 102, 121, 221, 145 ainsi que deux lignes du Titus « transport urbain Communal ». L'emplacement des arrêts a été défini avec les habitants au cours d'une séance publique du Conseil de Quartier.

Entreprises et commerces

En 2014, la part des entreprises (dont autoentrepreneurs) créées dans le quartier des Marnaudes/Bois Perrier correspondait à 13.03⁸% des entreprises créées à Rosny. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2013 (11, 56%) mais en baisse par rapport à 2012(14.04%).

Le tissu économique du quartier est composé essentiellement de commerces ou d'entreprises de services de proximité (autour de 50%), les secteurs de la construction (15%) et de l'entreposage (10%) sont également bien représentés.

Le quartier se trouve à proximité du Centre commercial ROSNY 2 et compte également deux petites zones commerçantes (Mermoz et Bois Perrier).

Actuellement des travaux d'amélioration du Centre Commercial Bois Perrier sont en cours par ICF la Sablière, gestionnaire de ces commerces. Un projet d'envergure est à l'étude envisageant une opération lourde de démolition – construction de commerces tournés vers l'extérieur en lien avec la construction de logements. Actuellement les commerces de ce centre sont peu attractifs et plutôt communautaire.

Un marché a lieu une fois par semaine au sein du centre commercial.

La zone commerciale Jean Mermoz a connu quant à elle, un véritable renouveau après la rénovation urbaine de 2010 avec des commerces soignés et attractifs. Un marché à lieu une fois par semaine lui aussi est attractif avec une clientèle venant du quartier, voire de la Ville.

Enfin une association de commerçants tente de contribuer à l'animation du centre commercial du Bois-Perrier.

Equipements et services

En matière d'équipements et de services, le quartier est bien doté :

- Deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires, un collège (Langevin Wallon) et une école de la 2^{ème} chance ouverte aux jeunes entre 18-26 ans, venant du département
 - Deux gymnases, un Stade « Armand Girodit », des terrains de proximité et deux « plateaux multisports ». La construction d'une salle de boxe en 2010 dans le cadre du projet de rénovation urbaine de « Mermoz » permet d'accueillir les élèves des collèges de la commune en journée et les clubs de boxes en soirée.

⁸ Et *infra* AGDE

- Un centre PMI, une crèche départementale (57 places), un multi-accueil municipal de 20 places installé dans les locaux accueillant le centre social, une ludothèque, une antenne Relais Assistantes Maternelles et un point info Parents/Enfants
- Deux résidences de personnes âgées, une résidence pour personnes dépendantes
- Deux centres de loisirs maternels, un centre de loisirs primaires, un centre de loisirs enfants/ adolescents (géré par le centre socio culturel)
- Un accueil périscolaire assurée par l'association « Espace Culturel et Enfance »
- Une clinique
- Un bureau de La Poste
- Une antenne de la Sécurité Sociale Actuellement fermée
- Un Centre Administratif Hoffmann accueillant le Pôle Politique de la Ville, Jeunesse et Prévention, le service du logement, le programme de réussite éducative, l'atelier santé ville, la police municipale ainsi que la Maison du droit et de la citoyenneté,
- Un Centre socio culturel, première structure de ce type à ouvrir, en 1964, sur le territoire communal. Les locaux ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2007 – phase 1

La phase 2 de la réhabilitation de cette structure n'est pas, à ce jour, programmée.

5 Secteurs y sont représentés : Petite Enfance, Enfance-adolescence, Jeunesse, Adultes, Familles. Par ailleurs, s'y tiennent de nombreuses activités associatives et plusieurs permanences associatives et sociales.

Sécurité / Prévention

Le quartier accueille depuis 2007 la police Municipale (rue Ph. Hoffmann).

Des phénomènes d'occupation gênante de l'espace public ou privé par des groupes, existent, de manière ponctuelle, sur certains secteurs ou cages d'escalier, tels que le square Gounod, Denis Papin. Une bonne collaboration avec le commissariat et la police municipale permet de prendre en compte ces phénomènes. La réactivité des bailleurs est à souligner.

Demeurent des points de regroupement plus durs, tels que la présence de jeunes dans une cage d'escalier Square Gounod et dans le centre commercial du Bois-Perrier.

De même que le vandalisme récurrent de l'éclairage public, notamment sur l'emprise du secteur ASL Le Moleret.

Par ailleurs, le square Gounod est le lieu d'un trafic de stupéfiants implanté depuis plusieurs années.

Participation des habitants

Premier quartier de la ville ayant mis en place la démarche de démocratie participative au travers d'un Comité de quartier à partir de 2006.

Associés à des projets d'animation et de respect du cadre de vie, les habitants ont pu s'investir pour leur quartier.

En 2009 le premier Conseil de Quartier Marnaudes Bois-Perrier a été mis en place sur un terrain propice à la mise en place d'une telle démarche.

35 habitants, représentants d'associations composent ce conseil qui se réunit une fois par trimestre, en séance publique, autour de plus de 60 personnes.

CONCLUSION :

On peut considérer que le quartier dispose de nombreux atouts, avec :

- Un bon niveau d'équipements et de services, et une bonne desserte par les transports.
- Des projets d'investissement visant à améliorer le quotidien de la population et favoriser l'intégration du quartier dans la Ville.
- Sur le quartier Marnaudes Bois-Perrier a été un réseau riche de partenaires intervenant sur le secteur.
- Un réseau de professionnels et partenaires a été construit, notamment par la coordination de quartier avec la volonté de travailler ensemble sur les problématiques repérées. Ce partenariat facilite la remontée d'informations, de situation – lien précieux entre la ville et le quartier. A titre d'exemple, citons les actions autour de nutrition et la mise en place sur le quartier du programme « vivons en forme » face au constat de problématique autour de l'obésité.
- Un tissu associatif ancré dans le quartier et actif. De nombreuses associations telles qu'AGIR +, Espace Culture et Enfance, l'association des bretons, la femme et la vie participent aux initiatives organisées sur le quartier. Elles correspondent à des moments forts de la vie du quartier : tels que les journées d'animation collectives au tour de repas de quartier, la fête de Noël ainsi que les animations d'été en pied d'immeuble.

Cependant le quartier Marnaudes - Bois-Perrier connaît des difficultés sociales :

- Une faible mixité sociale existe sur le quartier puisque une grande majorité des habitants travaillant sont employés ou ouvriers et le taux de chômage y est élevé.

L'équipement de proximité qui est le centre social ressent de plein fouet cette situation. Les revenus de la majorité des familles fréquentant le centre social correspondent à la première tranche du barème de participation, mais celle-ci est encore trop élevée. Une révision du barème est envisagée. De plus en plus de familles se voient contraintes d'inscrire leurs enfants à tour de rôle au centre de loisirs de proximité ou activités. Des échelonnements de paiement sont indispensables même pour des sommes modestes. C'est aussi le cas de nombreuses familles monoparentales dont la précarité financière favorise le repli face aux propositions d'activités.

- Des problématiques sont identifiées autour de l'autorité parentale et notamment de l'absence de relations parents / établissements scolaires, mais aussi du constat de la présence de jeunes enfants sur l'espace public, tard le soir. Un besoin de soutien et d'accompagnement à la scolarité est actuellement repéré pour les jeunes du primaire et les élèves du secondaire.

- L'isolement couplé aux difficultés économiques des personnes seniors est une problématique sur ce quartier. Afin de briser cet isolement un projet du centre socioculturel appelé « Solid'âge » a été mis en place permettant la rencontre entre des jeunes et ces personnes. Un groupe d'habitants, grâce au dispositif « fonds de participation des habitants » organise des après-midi conviviales. Elles viennent s'ajouter aux actions de la ville et des équipements de quartier.

- Enfin les comportements sexistes repérés par les partenaires sur ce quartier, font que les filles sont peu présentes. L'image de la fille est de plus en plus dégradée au niveau des garçons. Cette

question étant repérée par les partenaires, elle figure comme axe de travail pour notamment les éducateurs de prévention de l'association Ville et Avenir, mais également pour le centre social.

- Par ailleurs, un constat des parents d'élèves des établissements maternels et primaires fait remonter le fait d'une rupture d'échange entre parents depuis les événements de janvier 2015. Afin de d'inverser cette situation des parents s'investissent dans l'organisation de « repas du monde », espérant ainsi rapprocher chacun.

- Enfin, sur ce quartier la mobilisation et la participation des habitants demeurent un point faible. A ce titre citons l'année 2014, une seule Fête des Voisins a été organisée par l'association Agir + sur la résidence J. Mermoz. Pour 2015, les bailleurs vont tenter d'impulser des initiatives, à partir de la bonne volonté de leur personnel de proximité.

4. Le quartier Boissière / Saussaie-Beauclair

Le secteur prioritaire d'intervention au sein du quartier dit « Boissière-Saussaie Beauclair », à l'ouest de la commune, est composé de quatre sous-ensembles distincts situés à la limite des communes de Montreuil et de Noisy-le-Sec. Au nord du quartier se situe la zone « Saussaie Beauclair » intégrée dans la ZAC « Coteaux-Beauclair », entre la ruelle Boissière, la rue de Lisbonne et le boulevard Gabriel Péri. Plus au sud sont concernées deux zones d'habitat collectif : l'une à l'angle de la ruelle Boissière et de la rue de la Dhuis, au niveau de la rue Niepce ; et la seconde au niveau de la « Cité des Maillard ». Enfin, au sud du quartier, le quatrième sous-ensemble se compose de l'espace entre le boulevard de la Boissière, la rue Jean Allemane et la rue du 4^{ème} Zouave.

Situé sur une colline, le quartier Boissière-Saussaie Beauclair est localisé à proximité, au nord et à l'est, des autoroutes A3 et A86, qui le coupent du reste de la ville. Un golf et une zone d'activités commerciales se trouvent entre le Centre-ville et le quartier. Il s'accôle au sud sur le Fort de Rosny, tandis que le boulevard de la Boissière le sépare de la ville de Montreuil.

Certains espaces du quartier font l'objet de projets urbains importants : au nord du quartier se juxtaposent ainsi les ZAC Saussaie-Beauclair (depuis 1995) et Gabriel Péri (depuis 2010) qui ont permis une forte évolution du quartier et de ses environs ces dernières années (développement des Cerisiers et du centre commercial DOMUS notamment). Ces deux ZAC devraient fusionner prochainement pour former la ZAC « Coteaux-Beauclair ». À l'ouest, le quartier est accolé à la ZAC Boissière-Acacia de la ville de Montreuil qui programme, d'ici 2019, la construction de 1 172 logements, d'un groupe scolaire, d'une crèche, d'un terrain de sport, de bureaux et de commerces.

Population

Le quartier a fortement contribué à la croissance démographique de la ville dans les années 90. L'ancien périmètre Politique de la ville comptait en 2010 environ 7 700 habitants. Le nouveau périmètre accueille quant à lui 4 820 habitants, devenant ainsi le plus peuplé des trois quartiers prioritaires de la commune.

Les données suivantes ont été calculées sur la base des données de l'INSEE (recensement de la population 2010), pour les IRIS Colline et Boissière auxquelles est intégré le quartier Boissière dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire. Elles permettent, dans l'attente de statistiques plus précises spécifiques au nouveau périmètre, de dégager des tendances démographiques.

Le quartier de la Boissière se caractérise comme accueillant une population particulièrement jeune : 27% des habitants sont âgés de moins de 20 ans. Les personnes de plus de 65 ans représentent quant à elles 11% de la population. Les familles nombreuses, la population étrangère (18% de la population) et la population immigrée (25% de la population) y sont également très représentées.

En matière de revenus des ménages, le quartier, dans son ensemble, est caractérisé par une grande hétérogénéité, avec l'accueil de ménages à hauts revenus mais aussi à très bas revenus. Néanmoins, le nouveau périmètre prioritaire se distingue comme étant celui des trois quartiers classés Politique de la ville avec les revenus médians les plus bas.

Le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A (au 15 mars 2015) sur l'ancien périmètre s'élève à 637 personnes en décembre 2014, soit une progression, sur un an, de 18% (plus forte

progression des trois quartiers prioritaires). 20% des premiers accueils de la Mission Locale en 2014 venaient par ailleurs de ce quartier (soit 117 jeunes), contre 18,3% en 2013. Enfin 19% des personnes suivies au Service Insertion RSA provenaient de ce quartier en 2014.

Habitat

L'habitat du quartier Boissière-Saussaie Beauclair est relativement diversifié, ce qui se traduit par une population hétérogène :

> Des logements collectifs publics :

- La « résidence Maillard » gérée par le bailleur social OSICA (unique bailleur présent dans le quartier), qui compte 360 logements. Cette dernière fait l'objet depuis 2008 d'un projet de réhabilitation et de résidentialisation en cours de finalisation qui a abouti à une sécurisation des logements, une amélioration de l'accessibilité et une amélioration du cadre de vie. Un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité a été développé spécifiquement pour ce territoire les 1 et 3 rue de Niepce et le 25 rue Lucien Piron, également gérés par Osica et accueillant 206 logements

- La résidence de la Tuilerie, rue Jean Allemane, gérée par Osica et accueillant 58 logements

> Deux foyers d'hébergement :

- L'un de jeunes travailleurs âgés de 18 à 25 ans, géré par l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT), et proposant 232 logements (208 individuels, quatre pour Personnes à Mobilité Réduite et 20 pour couples). Une partie du foyer fait office de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et une partie des places est réservée à un public sous convention avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A a progressé de 33% sur le foyer entre décembre 2013 et décembre 2014, soit trois fois plus vite que le nombre de demandeurs d'emploi rosnéens

- L'autre de travailleurs migrants, en particulier ressortissants maliens (73% de l'ensemble des résidents), géré par Coallia. Il propose 290 chambres et accueille officiellement 330 résidents (mais en réalité plus du double). Construit dans les années 1970, le foyer est dans un état dégradé (sanitaires, chauffage...) et a été à l'origine de diverses nuisances dans le quartier. Fin 2014, des travaux d'entretien ont permis une amélioration des conditions d'hygiène (enfouissement des containers, fermeture de la cuisine collective et dératisation). Par ailleurs, la progression des demandeurs d'emploi catégorie A pour ce foyer en un an (au 15 mars 2015) est de 19%

> Le lotissement « Les Cerisiers » est composé de 57 pavillons P.L.A.I (il s'agit d'habitat adapté = un pavillon + l'emplacement pour une caravane) destinés aux Gens du Voyage ainsi que d'une aire d'accueil de 10 places au titre de la loi du 5 juillet 2000. Situé à proximité du centre commercial DOMUS, le site d'une surface 15 000 m², livré en 2007, est intégré à la ZAC Saussaie-Beauclair (prochainement Coteaux-Beauclair). Situé en limite de plusieurs communes limitrophes à Rosny-sous-Bois, le lotissement est éloigné des commerces de proximité et des transports en communs pour rejoindre le centre-Ville, les gares RER ...

L'organisation de la vie du lotissement reste basée sur la solidarité familiale comme mode de fonctionnement privilégié de la communauté des Gens du Voyage.

L'ensemble est géré par le Pacte de l'Est Parisien. Environ 80% des adultes perçoivent le RSA dont le montant varie en fonctions de leurs activités économiques (RSA activité -RSA socle).

La scolarisation s'effectue dans les établissements scolaires de la Ville (maternelle – élémentaire) puis on observe peu ou pas d'inscription dans les établissements secondaires, les familles leur préférant l'enseignement à distance, dispensé par le CNED. On constate néanmoins, depuis plusieurs années, une augmentation du taux d'inscription en maternelle dans les écoles publiques de la Ville. Enfin, quelques enfants fréquentent les structures municipales mais cette pratique reste à la marge.

> Quatre copropriétés privées rues Jean Allemane et Roger Rameau.

Transports

Quatre bus desservent les abords du quartier : le 301, longeant l'ouest du quartier, du nord au sud, (Bobigny-Pablo Picasso vers Val de Fontenay, via le boulevard de la Boissière) ; le 121 (entre Villemomble et la mairie de Montreuil), longeant le Sud du quartier ; le 102, passant entre la Boissière et la Saussaie-Beauclair (ligne entre Rosny Bois-Perrier et vers Paris) ; et la ligne 1 du TITUS (boucle entre la gare RER Rosny-sous-Bois et la Boissière Hôpital à Montreuil).

Le projet de prolongement de la ligne 11 du métro (entre les stations Mairie des Lilas et Noisy Champs) devrait également sensiblement modifier la desserte du quartier avec la création, à l'horizon 2022, de la station « Montreuil-La Boissière » entre le boulevard de la Boissière et la rue de la Dhuis. La station aérienne « Coteaux-Beauclair », proche de la Saussaie-Beauclair et du centre commercial DOMUS, sera également facilement accessible pour les habitants du nord du quartier.

Pour finir, il convient également de noter l'absence de pistes cyclables dans le quartier.

Cadre de vie

Le quartier de la Boissière offre un cadre de vie globalement agréable : de nombreux espaces verts et espaces de jeux sont présents en son sein ou à proximité (golf, promenade des Marronniers, Gambo, potager des Maillard...). Différentes actions ont également été menées pour embellir le quartier : fresques sur le Gambo, au gymnase et sur deux transformateurs ERDF.

Le quartier présente un aspect globalement bien entretenu, mais on y trouve des poches en déficit d'entretien ou dans un état dégradé (abords des commerces, Maillard, Saussaie Beauclair, Bd Gabriel Péri, Bd Boissière, abords du foyer Coallia). Par ailleurs, certains aspects de la gestion quotidienne du quartier posent régulièrement problème : stationnements abusifs gênant la circulation et le passage des piétons, stationnement au niveau des entrées réservées aux pompiers ou sur les places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite. Par ailleurs, des dépôts sauvages d'encombrants et la présence de voiture-épaves sont régulièrement constatés.

Un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité, spécifique à la zone d'habitat collectif des Maillard a été développé.

Entreprises et commerces

En 2014, la part des entreprises (dont autoentrepreneurs) créées dans l'ancien périmètre Politique de la ville du quartier de la Boissière correspondait à 9,42⁹ % des entreprises créées à Rosny. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2013 (7,35%) mais en baisse par rapport à 2012 (12,28%). Par ailleurs, le tissu économique du quartier est composé essentiellement de commerces ou d'entreprises de services de proximité (autour de 40%). Les secteurs de la construction (11,3%) et de l'entreposage (11,3%) sont également bien représentés.

Au niveau de l'offre commerciale, un supermarché et quelques commerces de proximité sont situés au pied des « Maillard », au sein des zones habitées : épicerie, boulangerie, laverie, tabac/presse, « taxiphone » et pharmacie). Ces derniers éprouvent cependant des difficultés à s'y maintenir (difficultés économiques, manque de visibilité, braquage, incendie...) et, pour certains, génèrent des nuisances. Depuis 2007, il y a eu dans cette zone commerciale plusieurs fermetures et réouvertures successives de certains commerces. Plusieurs coques commerciales du quartier sont également fermées sans projets de reprise. Dans le cadre du prolongement de la ligne 11, un travail a été entamé sur la problématique de ces commerces avec toutes les villes

⁹ Et *infra* données AGDE

impactées : Rosny, Noisy le Sec, Montreuil et Romainville. Il convient, par ailleurs, de noter l'absence de La Poste et des services bancaires, par rapport à la densité de population au sein du quartier.

Pour finir, le quartier est également situé à proximité d'une offre commerciale diversifiée : au-delà du Centre-ville et du centre commercial Rosny 2, existe depuis 2006, le centre commercial DOMUS, un des plus grands centres commerciaux d'Europe dédié uniquement à l'équipement et aux biens de la maison, et localisé au niveau de la ZAC Saussaie-Beauclair. Le développement de la ZAC Boissière-Acacia, au niveau de Montreuil, qui comprend un volet commercial, devrait également accroître l'offre de commerces de proximité accessibles pour les habitants.

Equipements et services

Le quartier Boissière-Saussaie Beauclair est relativement bien doté en équipements, que ce soit en son sein ou à proximité. Il accueille ainsi :

- Trois écoles maternelles, Etienne Dolet, Niepce, et Raspail et deux écoles élémentaires, Eugénie Cotton et Raspail
- Deux multi-accueils petite enfance : Tulipiers (70 places) et Boissière (20 places);
- Un collège : Albert Camus
- Trois centres de loisirs maternels et un primaire (municipaux) et un centre de loisirs adolescents (géré par le centre socio culturel)
- Une médiathèque municipale : Marguerite Yourcenar. Il s'agit de l'une des deux médiathèques de la Ville qui propose une programmation culturelle régulière
- Un gymnase : Albert Camus
- Une offre médicale : un centre Protection Maternelle et Infantile (PMI), un généraliste, un dentiste, un ostéopathe et un cabinet de sages-femmes
- Un Centre socioculturel et sportif en gestion municipale : le Cercle Boissière

Equipement phare du quartier, il s'étend sur 3 700m² répartis sur trois étages. Il répond à des fonctions d'équipement de quartier à vocation sociale globale offrant accueil, animation, activités, informations et services à finalité sociale à l'attention de tous les habitants du quartier. Il accueille une vingtaine d'associations et de permanences (ludothèque, ateliers sociolinguistiques, Club Atelier Loisirs, Relais Assistantes Maternelles, Point Info Familles, associations sportives, Mission Locale, école de la deuxième chance, conseil de quartier...). Il développe également des actions « hors les murs » durant les périodes estivales (animations sacs à dos, Animations Pieds d'Immeuble (API Days)). Enfin, une fois par semestre, le Cercle Boissière organise des moments festifs thématiques à destination de tous les habitants du quartier (les « Escales »). Le Centre socio-culturel assure une animation globale via une organisation en trois secteurs : Un secteur accueil et vie associative et partenariale, un secteur Famille, et un secteur Jeunesse.

Un tissu associatif actif, dynamique et travaillant en partenariat étroit s'est fortement développé ces dernières années : Ludothèque Jeux, Créativité, Partage (activités régulières au centre social et hors les murs) ; Club Atelier Loisirs ; Rosny Potagers (développement de deux potagers au foyer de jeunes travailleurs ALJT et aux Maillard) ; Plus Belle Ma Ville (participation à la création de fresques dans le quartier) ; Attention Chantier (festival annuel au foyer Coallia de travailleurs migrants).

Sécurité, prévention, tranquillité publique

Le quartier Boissière-Saussaie Beauclair est le seul des trois quartiers prioritaires qui ne bénéficie pas de la présence d'éducateurs de prévention sur son territoire. Pour pallier à ce

manque, le centre social a créé en 2014 un poste d'animateur-éducateur, spécifiquement recruté pour développer des actions de proximité sur le quartier auprès des jeunes et des familles.

Néanmoins, les habitants font régulièrement remonter les nuisances engendrées par une occupation abusive de certains espaces stratégiques (cages d'escaliers, halls d'immeubles, abords des commerces...) par des groupes de jeunes, créant un fort sentiment d'insécurité chez certaines personnes. Cinq ou six points de regroupements récurrents sont repérés. Du trafic et de la consommation de stupéfiants ont également été signalés à plusieurs reprises, les services de police constatant deux points de vente réguliers.

Enfin, au niveau de la tranquillité publique, se distingue également une problématique autour de la circulation intensive, à certaines périodes de l'année, de « mini-motos », entraînant des nuisances sonores et un non-respect de certaines règles de sécurité routière ; ainsi que des nuisances liées à l'organisation ponctuelle de barbecues sauvages.

Participation des habitants

Les quatre sous-ensembles classés dans le secteur d'intervention de la Politique de la Ville s'intègrent dans le périmètre du Conseil de quartier « Boissière-Saussaie Beauclair ». Ce dernier existe depuis 2009 et se réunit une fois par trimestre.

Trente-cinq habitants et personnes qualifiées sont membres du Conseil de quartier à la Boissière. Ce dernier se distingue comme étant dynamique, avec des membres très investis dans la vie du quartier.

CONCLUSION :

Le quartier Boissière-Saussaie Beauclair et ses alentours connaissent à l'heure actuelle des mutations urbaines particulièrement importantes : ZAC Boissière-Acacia en développement à Montreuil, ZAC Gabriel Péri et ZAC Saussaie Beauclair actuellement en train de fusionner et prolongement de la ligne 11 du métro. Ces dernières devraient profondément modifier le quartier dans les prochaines années et aboutir à une amélioration considérable de son cadre de vie et de sa desserte.

Le quartier se distingue également par son dynamisme : présence relativement importante d'équipements scolaires, sociaux, sportifs et culturels ; arrivée récente de nombreuses associations ; forte implication d'un groupe d'habitants dans la vie du quartier... Un partenariat solide entre ces acteurs a pu se structurer ces dernières années, notamment via l'intervention de la coordination de quartier.

Cependant, malgré ce contexte, la population du quartier reste particulièrement fragilisée (précarité, chômage, délinquance...) et il sera important de maintenir une attention particulière à son égard. En effet, cette dernière se caractérise par une grande hétérogénéité impliquant un écart important des conditions de vie et un fort enjeu en termes d'intégration et de cohésion sociale. Des publics tels que les gens de voyage sédentarisés, les résidents des foyers et les habitants des Maillard sont ainsi particulièrement concernés par ces problématiques. Dans ce contexte, un enjeu important se distingue au niveau de la jeunesse en situation d'errance pour laquelle il serait important de renforcer les actions de prévention. Les « séniors » en situation d'isolement demandent également une attention particulière.

Pour finir, un enjeu important dans ce quartier se distingue également au niveau de la revitalisation des commerces dans la zone des Maillard.

Deuxième partie :

Les grands axes prioritaires d'intervention du contrat de ville

Cette deuxième partie expose les enjeux identifiés par le diagnostic territorial actualisé en avril 2015 et partagés avec les partenaires du contrat de ville et des membres des conseils de quartier lors de la tenue de douze tables rondes participatives organisées durant le mois de juin 2015.

Le **volet stratégique**, présenté en premier lieu, fixe les objectifs de l'action publique portée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, jusqu'en 2020.

Le **volet opérationnel**, détaillé pour les années 2015/2016, détermine le cadre d'action défini par les partenaires pour cette période.

Le diagnostic fera l'objet d'un travail à affiner durant la première année du contrat, à mi-parcours et à la fin.

Le présent contrat a vocation à fédérer et à mobiliser toutes les ressources nécessaires à la détermination, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie d'intervention en faveur des quartiers prioritaires et de veille de Rosny-sous-Bois.

L'élaboration du projet intégré de territoire qui sous-tend ce contrat doit permettre de décliner, à l'échelle de chacun de ces quartiers et pour les domaines d'intervention prioritaire, les actions à mener et les moyens de leur mise en œuvre et évaluation.

1. Pilier « cohésion sociale »

Les actions relevant de ce pilier visent à réduire la pauvreté, à renforcer le plein exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits, à tisser le lien social et à promouvoir la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes, des femmes et des personnes âgées.

A ce titre, l'éducation et la prévention apparaissent comme axes centraux de réduction des inégalités, aux côtés des politiques d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations, avec un accent particulier sur l'emploi.

Axe stratégique 1.1

Favoriser un environnement éducatif et familial garant de la réussite des enfants et des jeunes les plus fragilisés et de l'égalité des chances

La réussite éducative des enfants nécessite une action dès la petite enfance, qui exige de veiller à l'accès de tous aux modes de garde. De même, il apparaît toujours nécessaire de coordonner l'action des différents intervenants dans le domaine éducatif : institutions, associations et familles, autour de la prévention du décrochage scolaire, de la prévention des pratiques à risques, de l'accompagnement de la cellule familiale, ou encore de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Dans un but préventif, les objectifs subséquents seront recherchés :

- 1) Le soutien personnalisé des enfants et des jeunes les plus fragilisés, en lien avec les familles
- 2) Le soutien aux parents dans l'exercice de leur fonction parentale
- 3) L'accès de tous aux actions socio-éducatives et aux pratiques citoyennes et de loisirs, en lien avec le droit commun

1.1.1 Soutien personnalisé des enfants et des jeunes les plus fragilisés, en lien avec les familles

Différents dispositifs de prévention individualisée ont été déployés et doivent être poursuivis au vu de leur impact direct sur l'amélioration de la prise en charge des difficultés auxquelles sont confrontés les enfants, les jeunes et les familles les plus fragilisées :

- Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le programme de réussite éducative est un support central du contrat de ville. Le PRE met en œuvre un parcours éducatif personnalisé pour des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de grande fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à leur développement. Environ 150 enfants par an sont accompagnés et bénéficient d'un soutien éducatif, scolaire, culturel, social ou encore sanitaire.

Les axes prioritaires du PRE sont :

- La prévention de la rupture scolaire,
- Le soutien à la fonction éducative parentale,
- La santé et prévention.

Aussi, les principales problématiques des familles accompagnées sont d'ordre social (logement, insertion professionnelle, difficultés financières, isolement, cumul d'emplois, etc.), administratif (capacité à remplir des documents), éducatif (difficultés scolaires de type cognitif, émotionnel et/ou comportemental, ces dernières liées à des tensions intrafamiliales ou à la difficulté de communication entre la famille et l'école, entre autres), de décrochage ou exclusion scolaire (scolarisation partielle, absentéisme, exclusion, souvent en réponse à des angoisses liées à l'institution scolaire ou au groupe, ou encore au contexte familial : violences, chômage,...), d'exercice de la fonction parentale (estime de soi parentale et individuelle, limites éducatives, émotionnelles, d'instruction scolaire), médiation et thérapie familiale (conflits et déficit de communication, séparations, coparentalité, recomposition familiale,..) et, en grande partie, sanitaire (somatique, psychique, voire psychoaffectif).

L'équipe du PRE travaille sur une prise en charge globale et peut ainsi proposer des orientations vers des professionnels de tous les champs : des parcours de soins, des lieux de médiation familiale, des espaces de parole, des séances d'accompagnement à la scolarité, ou vers des activités extrascolaires sportives ou culturelles, du conseil juridique, de l'accompagnement social, de l'insertion professionnelle, etc.

- Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF).

En complément du PRE, le Conseil municipal, en partenariat avec l'Education nationale, le Parquet de Bobigny, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les bailleurs sociaux et des associations locales, dont la prévention spécialisée, a installé un CDDF dans une démarche préventive, d'aide à la parentalité et de protection de l'enfance.

Les objectifs principaux du CDDF sont :

- Le soutien à la fonction parentale et à l'exercice des droits et devoirs liés,
- La lutte contre l'absentéisme scolaire des enfants et jeunes et la prévention de leur déscolarisation,
- La prévention des ruptures sociales et des comportements à risques des enfants, jeunes et leurs familles.

Le Département ne souhaite pas être partie prenante de cette instance.

- Le Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance des mineurs (GPSDM).

Dans un but complémentaire, le GPSDM réunit le Maire, le Parquet, la Police nationale, l'Education nationale et la PJJ autour, notamment, de la lutte contre la récidive des mineurs primo-délinquants.

Cette instance a été mise en place récemment et doit poursuivre son travail en vue d'une prise en charge efficace des situations des mineurs ayant passé une première fois à l'acte, en lien avec leur environnement (familial, scolaire, extrascolaire, groupes repérés au sein du

quartier,...). Pour cela, son ancrage au sein du réseau de partenaires locaux est ici également essentiel.

- L'intervenant social au sein du commissariat de police (ISC).

L'action du travailleur social s'est inscrite dans les dernières années sur le travail de prévention de la récidive des mineurs et doit poursuivre dans ce sens, en lien avec les familles et le réseau local.

- Le dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE).

Impulsé par le Département et la Ville, le programme ACTE permet d'accompagner et d'orienter une vingtaine de jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} par an durant le temps de leur exclusion de 3 à 5 jours. Ce dispositif propose, sous forme d'ateliers, un travail avec le jeune et la famille autour de la compréhension de la sanction et du retour au sein de l'établissement.

Animés par les équipes du PRE et du service Jeunesse, il est prévu une montée en puissance de la capacité de prise en charge, notamment par l'insertion du dispositif dans le réseau local.

A côté de ces dispositifs spécifiques, d'autres services interviennent en faveur de la prise en charge des difficultés pouvant supposer un frein à l'intégration et au développement harmonieux des enfants et jeunes. A ce titre doit être signalé le travail social mené par les services sociaux départementaux, par l'association de prévention spécialisée Ville et Avenir et par le service municipal social scolaire pour le premier degré, ou encore l'action du service municipal Jeunesse et des centres socio-culturels, ainsi que des associations locales. Leur travail s'articule avec l'intervention des dispositifs précités, en lien avec les familles.

1.1.2 Soutien aux parents dans l'exercice de leur fonction parentale

En parallèle des dispositifs de suivi individuel, l'action quotidienne sur le terrain d'autres acteurs est essentielle aux familles les plus en difficulté, en situation de rupture ou d'exclusion.

Ainsi, les centres socio-culturels travaillent, par différents biais, à tisser du lien avec les familles, à les intégrer dans des dynamiques collectives d'insertion et mixité sociales et à renforcer le lien parents-enfants.

Il en va de même pour la Maison des Parents, qui propose différentes actions répondant au besoin des parents d'être accompagnés dans la découverte et l'expérience de leur parentalité, ceux-ci se retrouvant souvent seuls, isolés de leur famille et sans repères par rapport à leur rôle de parent. Par ailleurs, elle développe un réseau local autour de la parentalité, en créant des liens entre les différents professionnels du soutien à la parentalité, municipaux et associatifs, autour de projets partagés. A titre d'exemple, le Café des parents itinérant sur les trois quartiers offre un espace de parole, permettant aux familles de ne pas se sentir seules face à leurs difficultés, de sortir de leur isolement en ayant des échanges avec des parents vivant les mêmes

situations. Cette action doit être déployée et s'ouvrir aux établissements scolaires, notamment autour de thématiques sur le lien entre l'école et les familles.

En outre, le contrat de ville garantira l'existence de lieux d'accueil enfant – parent.

L'ensemble de partenaires doit travailler sur la nécessité de :

- Réinventer des conditions facilitant les échanges parents/enfants/école
- Soutenir et accompagner les familles monoparentales dans leurs différents besoins
- Aider l'implication parentale dans le suivi de la scolarité de leurs enfants
- Rompre l'isolement des parents et favoriser leur valorisation

Ces orientations seront privilégiées dans le cadre du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité). Seront poursuivies, à ce titre, une régularité du travail dans le temps et la cohérence des actions mises en œuvre.

Aussi, le développement du réseau parentalité sera recherché, en vue de repérer et traiter les besoins spécifiques liés aux publics prioritaires, entre les professionnels travaillant avec les familles, les professionnels de l'Education nationale et avec les parents. Le travail avec les équipes des PMI sera également recherché.

Enfin, un accent sera mis sur la formation des parents bénévoles, dont la mobilisation reste fragile de façon à valoriser leurs compétences, à faciliter leur implication dans l'animation d'activités et la prise de parole.

1.1.3 Accès de tous aux actions socio-éducatives et aux pratiques citoyennes et de loisirs, en lien avec le droit commun

L'éducation au sens large est un facteur clé d'intégration et de lutte contre les exclusions de tout type.

A côté des apprentissages scolaires de base, l'accès à l'offre culturelle, artistique, scientifique, numérique, sportive et de loisirs est essentielle au développement et à la réussite éducative et citoyenne des enfants et adolescents. Il s'agit d'élargir les centres d'intérêts des enfants et des adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de leur environnement proche. L'enjeu étant de contribuer à l'épanouissement personnel de l'enfant et à lui offrir les meilleures chances de succès.

A ce titre, l'appui du réseau local au travail mené par l'Education nationale d'éducation à la citoyenneté sera poursuivi. Dans ce sens, à côté des dispositifs partenariaux d'accompagnement individuel précédemment cités, les interventions collectives au titre préventif ont toute leur place : interventions de sensibilisation à la citoyenneté (service prévention et citoyenneté, Centre municipal de santé, associations,...), groupes de parole au sein des établissements (services départementaux, associations, PRE,...), accompagnement de projets par les structures locales (services culturels, Espace multimédia, Studio son, Point Information Jeunesse,...).

De même, sur les trois quartiers prioritaires interviennent des structures associatives de soutien scolaire et d'animation périscolaire. Ces actions seront à poursuivre en tentant de cibler d'avantage les familles plus fragiles.

Une attention particulière devra être portée à l'accompagnement de la scolarité des enfants des gens du voyage, désormais sédentarisés. De même, les responsables d'établissement constatent une paupérisation des familles et un cumul de problèmes sociaux en particulier au sein du quartier Pré-Gentil, à prendre en compte.

La création de dispositifs de soutien, de type tutorat volontaire sera favorisée.

Seront encouragées, par ailleurs, en direction des publics de tous âges des quartiers prioritaires :

- Les pratiques culturelles amateurs, dans les domaines de la musique, de la danse, de la lecture (développement des bibliothèques de rue et autre forme du travail de proximité en général), des arts plastiques (ateliers d'expression et redynamisation,...), du cinéma, du théâtre,...
- Les pratiques sportives, comme moyen d'apprentissage de la vie en société, de la fraternité et du respect de l'autre,
- Les pratiques scientifiques, comme moyen de développement de la curiosité et du raisonnement critique,
- Les pratiques multimédia et informatiques, comme nouveau vecteur de communication et de socialisation.

Une attention sera par ailleurs portée aux actions concourant aux relations intergénérationnelles.

La délocalisation occasionnelle des établissements et d'actions culturels, sportifs et numériques, pour être au plus près des populations dans les espaces qui leur sont familiers, est à poursuivre, dans le but de rendre plus aisée l'accessibilité des publics aux équipements et clubs de la ville.

Enfin, la transition de la Cyberbase de Rosny-sous-Bois en Laboratoire de médiation et fabrication numérique, afin d'y intégrer des accompagnements en phase avec les nouveaux enjeux sociétaux, technologiques et économiques du numérique, devra bénéficier aux publics prioritaires dans un but de lutte contre les nouvelles fractures numériques liées aux usages, aux outils ou encore à l'inégalité territoriale d'accès à Internet. Aussi, la mixité des domaines, des compétences, des usages et des publics dont le dénominateur commun est l'outil numérique sera recherchée par les objectifs suivants :

- l'e-inclusion
- l'accompagnement à l'insertion professionnelle et à la formation
- le soutien aux initiatives économiques
- le développement de pratiques citoyennes et d'entraide, le partage numérique intergénérationnel de savoirs et de compétences

Axe stratégique 1.2

Promouvoir une action coordonnée en faveur de la prévention, de la citoyenneté et de l'aide aux victimes

La nouvelle stratégie nationale de la politique de prévention de la délinquance détermine les grandes orientations pour 2015-2017 :

- La prévention des ruptures, de la délinquance des jeunes et la lutte contre la récidive
- La prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- L'amélioration de la tranquillité publique et la prévention situationnelle
- La prévention des risques de radicalisation des jeunes et l'accompagnement de leurs familles

A Rosny-sous-Bois sera élaboré au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), pour la période du contrat de ville, un nouveau plan local de prévention de la délinquance, comportant un schéma local de tranquillité publique.

Les actions partenariales engagées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance seront poursuivies au titre de :

- La lutte contre l'insécurité et les incivilités
- La prévention des ruptures, de la délinquance des jeunes et la lutte contre la récidive
- L'aide aux victimes
- La citoyenneté et les valeurs de la République

Concernant les jeunes, des actions visant à prévenir les violences sexistes et développer le respect mutuel seront encouragées.

1.2.1 Lutte contre l'insécurité et les incivilités

Ce volet vise l'amélioration de la tranquillité publique dans les quartiers.

En lien avec les services de police, les bailleurs, les opérateurs de transport, les équipements publics et scolaires, les associations et les habitants devront être menées des actions de prévention et de régulation des troubles à la tranquillité publique et aux faits de délinquance se produisant dans les espaces publics, dans et aux abords des établissements scolaires, dans les transports, dans l'habitat collectif, etc.

L'amélioration du dialogue Police-population, la mobilisation des habitants au sein des quartiers, la régulation des conflits et tensions par la médiation sociale constitueront différents axes de travail préventifs.

L'encouragement à la prévention situationnelle sera poursuivi dans les espaces et bâtiments collectifs publics et privés, en lien avec la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité et les acteurs précités (diagnostics, aménagements, sécurisation des espaces publics et privés exposés à des actes de délinquance spécifiques, etc.).

Enfin, le travail partenarial autour de la gestion locative en lien avec les problématiques de sécurité sera renforcé avec les bailleurs et les services de police et de la justice. Il s'agira de travailler de manière concertée dans les cas de mise en danger physique et caractérisée de locataires liées à des problématiques de délinquance urbaine. Le partenariat autour de la gestion des troubles de jouissance importants sera également approfondi.

1.2.2 Prévention des ruptures scolaires, familiales et sociales des jeunes, de la délinquance et lutte contre la récidive

Dans une logique d'accompagnement individuel et de parcours d'insertion sociale et professionnelle, le contrat de ville privilégiera les actions dans le cadre de :

- La prévention des ruptures scolaires, familiales et sociales, des comportements à risque et conduites dangereuses et la lutte contre le basculement et l'enracinement dans la délinquance

A ce titre, seront soutenues les actions visant l'accompagnement des jeunes en situation d'absentéisme préoccupant, la prévention des violences en milieu scolaire, l'amélioration du dialogue police-population, ou encore la socialisation et remobilisation des jeunes très éloignés de l'emploi dont les comportements troublent la tranquillité publique, dans le cadre de parcours d'insertion personnalisés, ainsi que la prévention de l'entrée dans le trafic de stupéfiants.

Les dispositifs de suivi individualisé des mineurs, qu'ils soient ou non sous protection judiciaire ou administrative, en lien avec les familles, tiennent ici toute leur place.

Il en va de même pour les chantiers éducatifs d'insertion, visant des publics identifiés à l'avance, ou encore pour les actions de prévention primaire dans les domaines de la parentalité ou de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

- La prévention de la récidive

Ici tout autant, seront à privilégier les actions inscrites dans les dispositifs locaux de prévention de la délinquance et qui visent un suivi renforcé des jeunes concernés, dans les champs de l'insertion professionnelle, de l'éducation, de l'hébergement et du logement, du maintien de relations familiales et sociales, de la santé, du sport, de la culture, de l'accès aux droits.

A l'égard des primo-délinquants, ces actions pourront être mises en œuvre dans un cadre judiciaire au titre de la réparation pénale, du stage de citoyenneté, de la peine sanction-réparation, etc. Elles concerneront principalement l'apprentissage de la citoyenneté, la gestion du rapport à l'autorité et la réalisation de petits travaux de réparation.

A l'égard des jeunes inscrits dans un parcours de délinquance (multirécidivants), seront favorisées les actions offrant une perspective d'insertion et socialisation des jeunes placés sous protection judiciaire ou sous main de justice, ainsi que les mesures alternatives aux poursuites ou peines substitutives à l'incarcération, ou encore les aménagements de peine et le suivi renforcé des sortants de prison.

Le partenariat entre les services judiciaires et les acteurs de terrain dans un but d'insertion des publics, tels la Mission locale, la prévention spécialisée, les services Politique de la ville, Jeunesse et Prévention/Citoyenneté, ou encore les centres socioculturels et le tissu associatif, sera à poursuivre.

- La prévention et la lutte contre la radicalisation, autour de l'accompagnement des jeunes concernés et de leurs familles

A ce titre, un travail collectif de réflexion et de mise en place d'actions sera mené autour des questions liées à la laïcité et au vivre-ensemble, ainsi que sur la prévention des dérives extrémistes sous toutes leurs formes.

Pourront être développées des actions de sensibilisation visant à travailler avec les familles, les acteurs sociaux, l'environnement scolaire, les associations et les jeunes publics sur les signes de rupture sociale laissant à penser à des endoctrinements extrémistes.

Une attention particulière devra être portée à la rupture des jeunes avec l'école et la famille. De même, seront à développer les actions de prévention des usages d'Internet, en partenariat avec la police nationale et la gendarmerie.

1.2.3 Aide aux victimes, lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

Dans une logique de proximité en direction des personnes le plus vulnérables, seront à poursuivre les actions visant un véritable accompagnement des victimes. Il importe de signaler, en premier lieu, le dispositif d'intervenant social au sein du commissariat, qui sera reconduit. L'action du travailleur social est désormais pleinement reconnue des partenaires sociaux et de sécurité publique. Elle permet de traiter immédiatement les demandes spécifiques des victimes, mais aussi des auteurs et de leurs familles respectives et servir de relais avec les organismes compétents. Par son action, l'intervenant contribue à la prévention et au repérage de situations de violences faites aux femmes, pour lesquels un réseau local de professionnels s'est créé, « Contre emprise » et qui représentent un tiers des personnes accueillies dans le cadre de cet accueil.

Seront aussi soutenus les permanences d'associations, les dispositifs de référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple, ainsi que les actions d'accompagnement à l'hébergement et au logement.

De même, les actions en direction des auteurs de violences, d'harcèlement ou d'incivilités seront encouragées et viseront la responsabilisation, la sensibilisation au respect de l'égalité de genre, ou encore l'accompagnement psycho-social et pourront prendre plusieurs formes, tel les groupes de parole.

1.2.4 Citoyenneté et valeurs de la République

Les actions d'éducation à la citoyenneté et de prévention auprès des publics scolaires et au sein des structures de quartier pour un public plus vaste et intergénérationnel seront poursuivies et

développées sur des thématiques diverses : citoyenneté et valeurs de la République, fonctionnement du système judiciaire, prévention des violences, égalité femmes/hommes et relations filles/garçons, solidarité, discriminations de tout ordre, intergénérationnel,...

Le service municipal Prévention et Citoyenneté et la Maison du Droit et de la Citoyenneté seront amenés à coordonner des nouvelles actions partenariales ciblées pour les publics prioritaires, autour de thématiques identifiées conjointement, tels que les violences intrafamiliales, la prévention des radicalisations, ...

Par ailleurs, le service municipal Jeunesse a pour but de favoriser l'insertion des jeunes dans la société, leur responsabilisation, autonomie et épanouissement individuel. A ce titre, il œuvre en faveur de l'égalité de chances et la mixité sociale des publics jeunes, par le biais de ses missions :

- Permettre aux jeunes de s'exprimer, d'échanger et de s'impliquer dans des projets citoyens et solidaires
- Favoriser la réussite éducative et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, par l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi
- Permettre à chaque jeune de trouver l'information et le soutien dont il a besoin dans les domaines de la santé et des conduites à risque, du logement, de l'accès au droit, etc., par des actions de prévention, d'information et de responsabilisation
- Permettre aux jeunes de développer leur curiosité, leur volonté de découvrir et d'avoir une pratique sportive, culturelle, scientifique et de loisirs, par des actions de loisirs et temps libre

Ce service de droit commun intègre pleinement la politique de la ville dans son fonctionnement, puisque, d'un côté, la mixité de ses usagers sur l'ensemble de la commune est réelle et, d'autre côté, que des actions spécifiques sont menées par lui dans les quartiers prioritaires. Dans ce sens, le dispositif d'emplois d'été pour les jeunes des quartiers au sein de la mairie sera poursuivi, de même que le dispositif d'aide au BAFA citoyen, en échange d'heures citoyennes, le tremplin stage pour les élèves de troisième, le suivi d'élèves exclus dans le cadre du dispositif ACTE, l'inscription du Point Ecoute Jeunes (PEJ) dans le réseau local éducatif, social et sanitaire, la coordination de projets de loisirs ou d'insertion dans les quartiers, ou encore l'accueil de mineurs au sein du LabFab (espace multimédia) dans le cadre des TIG, ou la mise en place de séjours solidaires.

Axe stratégique 1.3

Promouvoir l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations

La mobilisation du droit commun des politiques sociales et d'accès aux droits doit permettre de renforcer les actions en direction des publics fragiles des territoires prioritaires, notamment les femmes/parents en situation de monoparentalité, les jeunes et les personnes âgées.

Le contrat de ville sera garant de l'existence d'une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, notamment aux soins et à la prévention, mais aussi à l'emploi et au logement.

Outre les actions pour garantir la réussite éducative et l'égalité des chances dès la petite enfance, tels l'accès de tous à des modes de garde en cohérence avec la convention d'objectifs et de gestion de la CNAF, ou l'accompagnement de la parentalité, le contrat de ville intégrera des actions dédiées à la lutte contre l'isolement et la pauvreté.

Il en va de même pour l'intégration des étrangers et primo-arrivants en situation régulière, par la poursuite des actions de formation linguistique et de connaissances de base, avec présentation des valeurs et des instances de la République, ainsi que des services publics et des interlocuteurs locaux compétents pour les aider dans leur insertion sociale et professionnelle et les informer sur l'accès aux droits et aux soins.

L'action de la Maison du Droit et de la Citoyenneté est à développer au sein du réseau local, pour une meilleure connaissance par les habitants et les professionnels. Elle comporte une vingtaine de permanences juridiques et sociales et pourra mobiliser des outils nouveaux, en prenant appui sur les partenariats de l'institution judiciaire et en ciblant particulièrement les permanences d'associations d'aide aux victimes et de lutte contre les discriminations. Des actions spécifiques de sensibilisation des publics seront également à développer.

L'accueil social au sein du commissariat de police permet de mettre en lien les personnes en fragilité et les structures compétentes en matière de droits et citoyenneté.

S'agissant de l'égalité de genre, la Ville a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes. Pour tous les axes d'intervention du contrat et les actions programmées, des données sexuées et des critères de mixité devront être identifiés. De même, en vue de corriger les inégalités persistantes, pourra être mobilisé le Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes et tout autre instrument de soutien.

De même, un travail devra être conduit pour lutter contre le déficit d'investissement de l'espace et de la sphère publics par des femmes et des jeunes filles, souvent invisibles dans les quartiers prioritaires, ou alors confinées à certaines activités.

Enfin, pour mieux comprendre, objectiver et partager la question de l'égalité de traitement et de lutte contre les discriminations, il conviendra de l'intégrer au diagnostic du contrat de ville, à affiner.

Axe stratégique 1.4

Favoriser l'accès, l'éducation et la prévention santé

Le développement et le soutien des actions d'accompagnement, d'information et de sensibilisation ou d'accès aux soins, ainsi que de prévention de conduites à risque sont des éléments essentiels pour l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie et de la réussite de l'intégration des populations de tous âges.

S'agissant des enjeux de santé, le contrat de ville s'appuiera sur le diagnostic local et les priorités d'action définies par le Plan Local de Santé Publique (PLSP), dans un contexte d'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) et sur l'Atelier Santé Ville (ASV) pour développer des actions au plus près des besoins des publics des quartiers prioritaires et de veille.

L'enjeu de l'accès aux soins des habitants des quartiers interrogera tant l'existence des structures adéquates, que la coordination des acteurs locaux sur le territoire et les modalités de mise en œuvre d'une véritable politique de prévention, **tout en favorisant l'installation et le maintien des professionnels de santé.**

A ce titre, sera essentielle la mobilisation des réseaux, des structures, des équipements et des politiques intervenant sur le territoire, d'autant plus que l'approche purement sanitaire se révèle souvent insuffisante pour les publics les plus défavorisés. Le traitement global des individus nécessite donc une collaboration étroite entre les acteurs de la santé et du social, tels que le CCAS, le CMS, **l'Unité Handicap – Prévention - Santé**, les professionnels de la santé, le Service d'Insertion RSA, le service Jeunesse, la Mission Locale, le Club de Prévention « Ville et Avenir », la CAF, la DPAS, la PMI, les centres sociaux, les Foyers (ALJT, ADOMA, COALLIA), d'autres acteurs associatifs, etc.

En cohérence avec le double objectif de renforcement de l'accès aux soins des habitants des quartiers et d'une politique de prévention, un soutien et une mise en lien avec l'ARS seront apportés aux professionnels de santé locaux désireux de créer une maison de santé pluri-professionnelle, tout en favorisant l'installation et le maintien des professionnels de santé.

La Ville dispose d'un Atelier Santé Ville (ASV) pour développer des actions au plus près des besoins des publics des quartiers prioritaires. Quatre thématiques sont identifiées comme prioritaires :

- La prévention des addictions
- L'hygiène de vie et l'équilibre alimentaire
- L'offre et l'accès aux soins dans les foyers de résidents
- La santé mentale

Des actions de sensibilisation, formation au repérage des violences faites aux femmes seront également développées auprès des professionnels.

1.4.1 Développer l'offre et l'accès aux soins

L'accès aux soins dépend de l'offre de soins proposée à la population et de la capacité de cette population à pouvoir bénéficier de l'offre proposée (accessibilité des soins).

Le diagnostic local de santé montre que la Ville souffre d'une concentration de l'offre de soins dans le Centre-ville au détriment d'autres quartiers. De même, le nombre de médecins généralistes risque de fléchir dans les 10 années à venir.

Concernant l'accès aux soins, les difficultés demeurent pour certaines catégories de la population pour diverses raisons : faiblesse des revenus, couverture sociale minimale, problèmes de transports, délais de rendez-vous trop longs, âge, connaissance de la langue française,...

Le CLS et le plan local de santé publique (PLSP) s'attacheront à répondre à cet enjeu. A ce titre, une réflexion pourra être accompagnée autour de la création d'une Maison pluri-professionnelle de Santé.

1.4.2 Promouvoir une prise en charge globale de la personne

La prise en charge globale renvoie à une perception et à un accompagnement de la personne dans sa globalité, c'est à dire à l'interaction des domaines sanitaire, social et culturel. Elle suppose une collaboration étroite entre les acteurs locaux afférents à ces différents domaines (professionnels de santé, travailleurs sociaux, enseignants, éducateurs, animateurs, etc.) et des interventions coordonnées.

Pour cette raison, la sensibilisation nationale aux dépistages organisés est relayée par l'ASV et accompagnée, autant que possible, de propositions d'accès aux soins et de leur suivi.

Ces réseaux offrent la possibilité d'une prise en charge globale des patients, permettant aussi de développer de nouvelles coopérations entre les professionnels et d'accroître les échanges de connaissance et de savoir-faire.

1.4.2 Développer la prévention Santé et son accès pour la population vulnérable

L'amélioration de la santé des habitants dépend également de leur capacité à développer de « bonnes pratiques », c'est à dire des moyens susceptibles de conserver leur capital Santé, voire à l'améliorer. C'est pourquoi le développement de la prévention Santé, à savoir, promouvoir les comportements favorables à la santé, constitue le cœur stratégique du PLSP, sachant que, face à l'immédiateté des problèmes cruciaux qu'elle rencontre, la population en situation de pauvreté/précarité est peu réceptive aux messages de prévention et se projette difficilement dans le temps. Un effort est également nécessaire pour toucher le public jeune. Dans ce sens, la collaboration avec les services Politique de la ville, Jeunesse et Prévention s'avère indispensable.

1.4.3 Promouvoir le bien-être, prévenir les conduites à risque et éduquer les enfants et les adolescents à la santé

Concernant la prévention de conduites à risques et l'éducation à la santé chez l'enfant et l'adolescent, les services municipaux de la Jeunesse et de la Prévention/Citoyenneté, le centre

médico-social municipal, les services sociaux et de prévention du Département et les centres socioculturels poursuivront la mise en place, en lien avec le tissu associatif, des actions autour du bien-être physique et psychique, de l'image de soi, de la prévention des violences de toute sorte et du sexisme, de la lutte contre les conduites addictives, de l'hygiène de vie, des comportements alimentaires, ou encore des risques liés à Internet, aux jeux vidéo et aux réseaux sociaux.

Le Point Ecoute Jeunes (PEJ) du Cercle J, le lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et de brassage de toute la jeunesse Rosnéenne, vise à :

- Favoriser la mise en mots et en sens des difficultés individuelles, scolaires, sociales ou familiales des jeunes :
 - o Insertion professionnelle et sociale,
 - o Santé (alimentation, sommeil, sexualité, consommation de toxiques...)
 - o Discrimination, violences
 - o Mal être
- Intervenir sur un niveau préventif et permettre une orientation médico-psycho-sociale vers des structures spécialisées si besoin
- Si nécessaire et, sur accord de l'utilisateur, faciliter la rencontre et l'échange entre parents et adolescent

De même, le réseau local de lutte contre les violences faites aux femmes, animé par les services sociaux départementaux, se mobilise d'ores et déjà autour d'actions d'accompagnement et de prévention.

Axe stratégique 1.5

Soutenir la participation des habitants

Dans le cadre de la politique de la ville, l'implication des habitants au sein des instances participatives de quartier et de gestion urbaine et sociale de proximité a été encouragée, car porteuse de connaissances, d'initiatives, d'animations et de solidarité. Dans ce sens, les objectifs suivants sont recherchés :

- Développer des outils et des lieux d'expression qui favorisent la participation
- Soutenir et valoriser les initiatives des habitants
- Favoriser les outils de communication sur les dispositifs de participation des habitants et les adapter aux publics les plus éloignés des institutions

Il en va de même pour la vie associative, composante essentielle au maintien du lien social et au mieux vivre ensemble.

Aussi, le tissu associatif et la participation citoyenne sont soutenus au sein des Conseils de quartier, créés dans chacun des quartiers prioritaires, mais aussi par le biais de crédits liés à la politique de la ville, des aides municipales et via le Fonds de Participation des Habitants, qui a comme objectif la création de lien social et la participation active des habitants à la vie et au développement de leurs quartiers.

Par ailleurs, la Ville soutient fortement le fonctionnement des trois centres socioculturels (dont deux associatifs), structures relais de cohésion sociale et citoyenne sur ses trois quartiers

prioritaires. Aux côtés de la commune, le Département impulse l'action de prévention spécialisée sur deux de ses quartiers en politique de la ville, par l'intermédiaire d'un club de prévention associatif, vecteur de socialisation pour les jeunes et notamment ceux en manque de repères structurants. Enfin, l'expérimentation de la mise en place d'une unité de médiation sociale sur le quartier du Pré-Gentil, suppose un lien de plus entre les habitants et les institutions.

La création des conseils citoyens supposera une nouvelle avancée vers la prise en compte des résidents dans les choix qui concernent leur cadre de vie.

2. Pilier « développement économique et emploi »

L'un des enjeux principaux de cohésion sociale et territoriale est la mobilisation des politiques de développement économique, d'insertion et d'emploi profitables à l'ensemble de la commune, de ses habitants et de ses entreprises.

L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et le territoire de l'agglomération, notamment pour les jeunes.

L'objectif de ce pilier consiste, d'une part, à promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire. Les actions doivent ainsi permettre de développer un soutien actif à l'entrepreneuriat, en mobilisant notamment le plan entrepreneuriat financé par la Caisse des dépôts et consignations et par les fonds du programme d'investissements d'avenir, qui feront l'objet d'instructions spécifiques. Par ailleurs, les clauses d'insertion seront à développer dans les projets publics et des bailleurs sociaux.

D'autre part, il s'agira de lever les freins à l'emploi (marchand en priorité), notamment pour les jeunes et les femmes, par le renforcement de la formation et de l'accompagnement, individuel ou collectif, des demandeurs d'emploi. A ce même titre, sera facilité l'accès aux dispositifs de la politique de l'emploi (notamment, contrats en alternance et contrats aidés), ou les dispositifs dits de « deuxième chance » dont l'Ecole de la Deuxième Chance et l'Epide. Une attention particulière devra également être portée à la prévention de toutes les discriminations à l'emploi.

Le contrat de ville s'appuiera sur la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 25 avril 2013 entre les ministres chargés de la ville et de l'emploi, en faveur de la mobilisation des politiques de l'emploi de droit commun au bénéfice des résidents des quartiers prioritaires.

Un diagnostic partagé avec les acteurs économiques et de l'emploi locaux constituera un préalable à la définition des priorités en matière de développement économique et de politique d'emploi. La définition des orientations sera articulée avec la Stratégie régionale pour l'emploi, sous la responsabilité du préfet de région.

Une attention particulière sera portée à la croissance de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

Axe stratégique 2.1

Développer l'attractivité du territoire par le soutien des activités économiques et favoriser la création et la pérennisation d'emplois

Le partenariat avec les entreprises présentes sur le territoire, ou lors de projets d'extension ou d'implantation, doit être développé afin de favoriser l'emploi local et, notamment, des publics les plus éloignés.

La revitalisation et la création de nouvelles activités sur les quartiers concourant au dynamisme de ces derniers et constituant des opportunités en matière d'emplois seront encouragées.

Le renforcement du partenariat entre les acteurs du service public pour l'emploi et avec les structures de quartier qui accompagnent des publics demandeurs d'emploi, doit permettre une meilleure coordination des interventions et une optimisation des moyens déployés en faveur de la réduction des écarts existants dans le domaine de l'emploi entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire communal. Il se traduit d'ores et déjà par la coordination d'actions et informations par un coordinateur emploi/politique de la ville, dans le cadre du groupe local d'insertion, animé par la Ville.

Le contrat de ville tiendra compte de l'essor du numérique dans les activités et les interactions humaines, mais aussi dans l'accès aux services et aux ressources de la ville et ses environs. Dans ce contexte, seront soutenus les lieux et initiatives de médiation numérique, ayant pour objectif de travailler à la résorption de la fracture numérique dans toutes ses formes. A ce titre, l'évolution des espaces multimédia, la création de FabLab ou de centres de travail devront intégrer des accompagnements en phase avec les nouveaux enjeux du numérique. Aussi, le numérique doit devenir un instrument d'e-inclusion, mais aussi de soutien à l'initiative économique et à l'économie sociale et solidaire, à l'insertion professionnelle et à la formation en veillant à son accès pour les publics féminins.

Il conviendra d'explorer l'opportunité de développer une filière appliquée aux éco-activités, inscrite comme secteur prioritaire au sein du cluster de la ville durable, sur le territoire de l'ACTEP. A Rosny-sous-Bois, une étude sera lancée pour la création d'une pépinière dédiée dans ce domaine, de pair avec le développement d'initiatives de type FabLab sur le territoire intercommunal.

Enfin, située au Nord de la commune, un diagnostic sur l'évolution économique de la zone Montgolfier, contiguë et impactant le quartier Marnaudes, sera lancé.

Axe stratégique 2.2

Favoriser l'emploi et l'insertion en lien avec le droit commun des politiques de l'emploi

Les initiatives pour faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion, en passant par les bases dans le cas des publics très éloignés du marché du travail (savoirs de base, enseignement du « français langue étrangère », sensibilisation au savoir-être dans le monde du travail, accès et utilisation d'Internet,...), seront développées, en lien avec le tissu économique local et les besoins en formation et qualification des publics.

La Ville poursuivra son investissement dans la mise en œuvre des dispositifs d'emplois aidés qui permettent de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi et d'amorcer une réflexion autour de leur projet professionnel. L'accompagnement des emplois aidés devra également intégrer la définition de parcours de formation.

Les actions permettant la mobilité et le développement des modes de garde en adéquation, notamment, avec les familles monoparentales et aux horaires de travail décalés, celles permettant un accès facilité au logement ou encore l'obtention du permis de conduire pour les jeunes, seront encouragées. Il en va de même pour les initiatives de premier accueil au sein des quartiers, les ateliers sociolinguistiques et d'alphabétisation, les chantiers d'insertion, les

préparations au recrutement, les dispositifs de parrainage ou de coaching, ou encore toute action en lien avec les entreprises du territoire, tel le « job dating ».

Des actions visant à une démarche d'accompagnement global des femmes vers l'accès à l'emploi en agissant sur les freins spécifiques (ateliers spécifiques..., coaching).

La Ville poursuivra la coordination du réseau des acteurs de l'emploi et des structures jeunesse et des quartiers, en permettant une connaissance réciproque des services et des dispositifs de l'emploi, une cohérence des initiatives et l'émergence d'actions innovantes communes.

Les opérations urbaines constitueront des opportunités d'emploi et de formation pour les habitants des quartiers à faire jouer.

Des actions en direction des jeunes, des femmes, des seniors, du public handicapé, du public bénéficiaire du RSA ou tout autre public confronté à des difficultés spécifiques, seront soutenues.

Le contrat de ville favorisera le recours aux contrats d'avenir, aux emplois aidés, au service civique, aux contrats d'apprentissage ou aux clauses d'insertion au bénéfice notamment de l'insertion des publics jeunes et des femmes. Un travail de mobilisation des entreprises devra être accentué pour permettre l'obtention de stages, notamment de 3^{ème}, pour les publics jeunes et améliorer l'accès aux jobs d'été et l'embauche des publics les plus éloignés du marché du travail.

Les dispositifs d'insertion par l'activité économique seront également accompagnés en veillant à la part des femmes bénéficiaires.

3. Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

Les actions relevant de ce pilier visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Au titre de cet axe seront programmés :

- o Les opérations de réhabilitation de l’habitat
- o Des actions favorisant la mobilité et l’intégration des quartiers dans la ville
- o Des actions de nature à faire progresser vers l’accessibilité universelle pour les personnes handicapées
- o Un meilleur accès vers les équipements publics, culturels et sportifs
- o Les dispositifs de gestion urbaine de proximité, mis en place sur les trois quartiers
- o Le maintien et la création de commerces de proximité et d’entreprises sur le territoire

Face au constat de la fragmentation des espaces urbains et sociaux qui créent des lieux où se cumulent les handicaps, le contrat de ville s’attachera, à l’échelle territoriale pertinente, à construire les conditions d’un développement durable, dont la mixité fonctionnelle et sociale constituent l’un des piliers, par la prise en compte des composants de la diversité.

De même, chaque quartier fera l’objet d’un plan d’actions relatif au cadre de vie.

Axe stratégique 3.1

Garantir la mixité sociale et améliorer les conditions de vie dans l’habitat collectif

Dans le cadre des précédentes conventions au titre de la politique de la ville, la Ville a pu initier ou accompagner plusieurs projets phare, soutenus par des crédits spécifiques de l’Etat et de la Région. C’est le cas de la résidence Mermoz (quartier Marnaudes), qui a bénéficié d’un programme de rénovation au titre de l’ANRU et fait l’objet d’un suivi attentif après travaux de la part de l’équipe politique de la ville et du bailleur. Il en va de même pour des projets de rénovation ou de résidentialisation sur d’autres patrimoines d’habitat social (Maillard, sur le quartier Boissière et Bois-Perrier).

Plusieurs opérations de réhabilitation, de construction et démolition et de résorption d’ensembles d’habitats dégradés restent encore à programmer pour les années à venir au sein des trois quartiers prioritaires :

- Pour le quartier Pré-gentil :
 - o Résidence Casanova, dont le bilan financier de l’opération en cours de construction et démolition reste à ce jour déficitaire
 - o Copropriété du 21 rue des Deux Communes
- Pour le quartier Marnaudes – Bois-Perrier :
 - o Programme de logements au Bois-Perrier
 - o Connexion au réseau de géothermie, qui permettra d’améliorer les performances énergétiques des logements
- Pour le quartier Boissière :
 - o Programmation d’environ 30% de logements sociaux sur la ZAC Coteaux Beauclair, soit environ 150 logements sur la première tranche prévue entre 2015 et 2020 (total : 500 logements environ)

- o Réhabilitation ou démolition / reconstruction du foyer COALLIA
- o Connexion au réseau de géothermie, qui permettra d'améliorer les performances énergétiques des logements

Ces opérations devront s'attacher à maintenir la mixité sociale au sein des quartiers et à répondre au mieux aux besoins des habitants. La Ville répond de plus à ses obligations en matière de construction de logements et prévoit la construction sur son territoire de 325 logements / an dont 25% de logements sociaux à partir de 2015.

A ce titre, un accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie en logement social. Aussi, chaque quartier disposera d'une charte de qualité de service, qui conditionnera l'abattement de 30% de la TFPB, avec des engagements sur les conditions collectives d'habitat (propreté des parties communes, maintenance des ascenseurs, insonorisation, relations avec les locataires, etc.), susceptibles de faire l'objet de réclamations.

De même, l'application de la TVA à 5,5% pour l'accession sociale à la propriété sera liée aux efforts menés en termes de mixité sociale, avec la mise en place de conventions de gestion des attributions de logements sociaux en vue de favoriser la mixité sociale dans les quartiers et sur l'ensemble du territoire communal.

Axe stratégique 3.2

Améliorer le cadre de vie : développer la mixité fonctionnelle et l'offre de services, ramener les institutions au cœur des quartiers

En termes de maintien ou développement de services à la population des quartiers prioritaires et d'amélioration du cadre de vie, les crédits mobilisés autour des opérations au titre de la politique de la ville par la Ville, l'Etat, la Région, le Département et la CAF ont permis :

- o d'implanter ou d'améliorer des équipements : centres socioculturels, gymnases, aires de jeux, terrains et salles sportifs, espaces numériques, accueils petite enfance, ...
- o d'aménager des espaces publics de proximité : VRD, espaces verts, jardins familiaux, ...
- o de redynamiser et sécuriser la vie commerciale dans ces quartiers
- o de soutenir des actions et dispositifs facilitant l'implication des habitants

La mixité fonctionnelle est fortement souhaitée par les habitants et acteurs des quartiers, qui voudraient que leur quartier devienne un quartier parmi d'autres, offrant à la population les aménités nécessaires. Le réinvestissement au travers des services publics, commerciaux et de santé est une piste d'action essentielle. Si la notion de centre-ville reste importante, les quartiers doivent pouvoir accueillir des services qui lui confèrent une certaine attractivité et autonomie et proposer une offre adaptée à leur population, il ne s'agit pas de démultiplier les équipements et services dans tous les quartiers mais plutôt de mener une politique fine d'équipement selon les besoins. A titre d'exemple, Bois-Perrier apparaît comme étant plutôt bien équipé tandis que Pré-Gentil et Boissière ont des besoins.

Plusieurs opérations sont programmées pour les années à venir au sein des trois quartiers prioritaires :

- Pour le quartier Pré-gentil :
 - o Redimensionnement de la polarité commerciale

- o Préservation du marché de plein air si les conditions de sécurité sont réunies
- Pour le quartier Marnaudes – Bois-Perrier :
 - o Réorganisation du centre commercial de proximité et des stationnements au Bois-Perrier, en lien avec le programme de logements et l'étude de redéfinition entre espace public et domaine privé
 - o Optimisation de l'offre scolaire et des centres de loisirs (Eboué / Mermoz) et de supprimer le tiret « poursuite de la rénovation du centre socio-culturel
 - o Poursuite de la rénovation du centre socioculturel
- Pour le quartier Boissière :
 - o Fin de la résidentialisation des Maillard et requalification des commerces en pied d'immeuble
 - o Poursuite de la requalification des espaces autour du centre socioculturel et sportif
 - o Devenir de l'ancienne crèche L. Piron
 - o Création à terme d'un groupe scolaire sur la ZAC Coteaux Beauclair répondant aux besoins de la ZAC et permettant de décharger les écoles existantes du quartier Boissière, **localisé, autant que possible, de façon à permettre une réelle mixité scolaire des enfants du QPV comme des enfants des nouveaux logements.**

Le contrat de ville s'attachera à poursuivre le développement de la mixité fonctionnelle, combinaison des fonctions, des espaces et des usages, tant du point de vue de fonctions implantées, qu'au regard de la population qui mène à une diversité d'usages et à une qualité urbaine significative du « faire ville ».

De même, au-delà de la phase de conception des projets urbains, une importance particulière sera donnée à la réalisation et à ce qui se développe en aval, en termes de processus d'organisation sociale et d'articulation des usages.

Axe stratégique 3.3

Améliorer le cadre de vie : développer des espaces publics et des services favorisant la mobilité et l'intégration des quartiers dans la ville

Le traitement des secteurs dégradés, des coupures du territoire urbain et de l'environnement contribuera à une meilleure intégration des quartiers dans la ville.

En termes de mobilité, la ville de Rosny-sous-Bois va bénéficier dans les prochaines années d'investissements importants sur le plan des transports en commun :

- Prolongement de la ligne 11 jusqu'à Bois-Perrier
- Création de la ligne 15 avec l'implantation d'une gare à Bois-Perrier
- Prolongement du tramway T1 au sud de la ville

Le réseau de bus communal a de plus été récemment adapté afin d'améliorer l'accessibilité des quartiers.

Plusieurs opérations sont programmées de manière à valoriser la mobilité et les liens entre les quartiers :

- Pour le quartier Pré-Gentil :
 - o Création d'une voie au sein de la résidence Casanova permettant d'accéder à l'arrêt de bus plus facilement ;
- Pour le quartier Marnaudes – Bois-Perrier :
 - o Renforcement du pôle RER Bois Perrier avec l'arrivée des nouvelles lignes de métro
 - o Poursuite de l'aménagement du mail piéton reliant le Bois Perrier au collège Langevin Wallon, à la gare Bois Perrier et au centre commercial Rosny 2

La densification à venir sur ce secteur devra profiter à la diversification du parc de logements (social ou privé, typologies,...) et ainsi être un levier de mixité sociale.

- Pour le quartier Boissière :
 - o Création dans le nouveau quartier d'une trame d'espaces publics essentiellement piétons facilitant l'accès à la future station Coteaux Beauclair (ZAC Coteaux Beauclair)
 - o Création d'une voie faisant le lien entre le boulevard Gabriel Péri et la rue de Lisbonne améliorant l'accès des habitants de la Boissière vers DOMUS (ZAC Coteaux Beauclair)
 - o Amélioration des traversées du boulevard Gabriel Péri (ZAC Coteaux Beauclair)
 - o Réflexion sur l'aménagement du parvis de la future station La Boissière (ZAC Coteaux Beauclair)

Axe stratégique 3.4

Améliorer le cadre de vie : favoriser la reconnaissance et l'appropriation des espaces par la population, animer le vivre ensemble

Toutes les opérations urbaines et liées aux espaces et équipements publics, ainsi que les questions de gestion urbaine de proximité (transports, logement, entretien des espaces, accompagnement et médiation auprès des habitants, tranquillité et sécurité, adaptation des services publics aux besoins des habitants,...), nécessitent une concertation avec la population, qui permettra de renforcer l'appropriation des lieux et fonctions. Il importe aussi de renforcer le sentiment de sécurité des femmes et des jeunes filles dans l'espace public.

En termes de fonctionnement et de traitement des questions relatives au cadre de vie, la mise en place de Conseils de quartier et l'étroite collaboration et la vigilance en lien avec les services de Police et de Justice et avec les habitants, les bailleurs et les professionnels de terrain, ont permis aux instances locales d'être réactives et proactives (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cellules de veille et de crise, GUSP (Gestion urbaine et Sociale de Proximité) « tranquillité publique renforcée », ...).

De même, une unité de prévention et de médiation sociale expérimentale sur le quartier du Pré-Gentil est en cours de constitution et des chantiers éducatifs d'insertion ont été menés sur l'ensemble des quartiers, dans une visée d'accompagnement vers l'emploi, mais aussi de lutte contre l'oisiveté de jeunes majeurs et mineurs et contre les risques liés la consommation de stupéfiants et à l'entrée dans les trafics.

En matière de prévention situationnelle, essentielle à la tranquillité dans les lieux de vie, le travail sera poursuivi sur la vidéo-protection, mais aussi autour de la sécurisation des bâtiments, des espaces collectifs et des centres commerciaux.

Un travail d'animation des quartiers apparaît de plus comme levier d'attractivité. Les initiatives culturelles locales, le renforcement des liens avec les bailleurs, l'animation du tissu économique sont des moyens de valorisation des quartiers. La possibilité de réaliser des animations attractives à l'échelle de la ville en rotation dans les quartiers pourrait être un moyen pour faire venir le public dans les quartiers.

Il convient de signaler l'action déjà menée par la Ville et par les associations de proximité dans l'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble, par l'implication des habitants dans la vie et le devenir de leur quartier. **Aussi, la participation des habitants à la GUSP sera renforcée notamment via le conseil citoyen.** Par ailleurs, de nombreuses actions de convivialité (fêtes de quartier, repas, animations hors-les-murs,...) sont notamment identifiées. Les projets sur la thématique du développement durable, à travers l'intégration d'écosystèmes dans le cadre de vie, la sensibilisation de la population aux espaces végétaux et à la biodiversité et la facilitation de l'accès à des terrains pour des potagers et jardins collectifs, seront à renforcer.

Les actions de responsabilisation des habitants mises en place dans une visée citoyenne devront être accompagnées par le développement des initiatives associatives et par la consolidation des actions de sensibilisation au respect des autres et du cadre de vie.

Enfin, plusieurs opérations sont programmées pour les années à venir :

- Pour le quartier Pré-gentil :
 - o Aménagement à terme du parc du Plateau d'Avron
 - o Poursuite du travail d'animation et d'investissement du quartier
- Pour le quartier Marnaudes – Bois-Perrier :
 - o Réaménagement des espaces au droit du centre commercial ICF La Sablière en lien avec le projet de reconfiguration
 - o Poursuite du travail d'animation et d'investissement du quartier
- Pour le quartier Boissière :
 - o Réflexion sur l'implantation d'un square au niveau de la future station La Boissière
 - o Poursuite de la requalification des espaces autour du centre socioculturel et sportif
 - o Aménagement d'espaces publics dans la future ZAC Coteaux Beauclair lisibles et appropriables par tous, désenclavant le quartier et facilitant les liens vers la future station de métro Coteaux-Beauclair
 - o Poursuite du travail d'animation et d'investissement du quartier

Troisième partie :

Modalités de mise en œuvre et évaluation du contrat

Le contrat de ville devra poursuivre et renforcer le travail partenarial et transversal engagé avec les institutions, les associations et les habitants dans le cadre du précédent contrat urbain de cohésion sociale. Il doit également s'inscrire dans une recherche de plus grande lisibilité de ces coopérations, de cohérence entre les approches thématiques, de complémentarité des actions menées.

1. Pilotage du contrat de ville

1.1 Instances de pilotage

Les instances de pilotage du contrat sont définies comme suit. Elles pourront faire l'objet des ajustements nécessaires a posteriori.

- Le chef de projet du contrat de ville et les équipes de pilotage

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui l'intègrent. Il assure la coordination de l'action des services municipaux et des partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les signataires et la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux.

En appui au chef de projet, des coordinateurs sont désignés :

- Sur les quartiers prioritaires et de veille, notamment en faveur du cadre de vie et de la participation citoyenne : trois coordinateurs de quartier
- Sur la réussite éducative : un chef de projet PRE/PEL
- Sur la santé : un coordinateur Atelier Santé Ville
- Sur la citoyenneté et l'accès au droit : un coordinateur citoyenneté et accès au droit, en charge du pilotage du CDDF et du GPSDM
- Sur la prévention et la sécurité : un référent du service prévention citoyenneté, en charge du CLSPD
- Sur l'emploi : un référent du service municipal emploi
- Sur la jeunesse : un référent du service municipal jeunesse

Les charges de fonctionnement des équipes de pilotage sont supportées par l'Etat et la Ville.

- Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire ou son adjoint délégué et le préfet ou sous-préfet. Le comité de pilotage, **composé des représentants des signataires et du futur conseil citoyen**, est chargé de la définition des orientations stratégiques, de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Il se prononce sur la programmation annuelle et supervise l'impact des actions financées. Il est préparé et animé par le chef de projet.

- Le comité technique

Composé d'agents de l'Etat, de la Ville **et de représentants des autres signataires et du conseil citoyen**, le comité technique examine la liste des opérations annuelles et émet un avis après une

audition éventuelle des porteurs de projets. Il examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

- **Groupes de travail**

En tant que de besoin, des groupes de travail thématiques pourront être constitués et animés par le chef de projet et les coordinateurs de quartier ou thématiques. Leur finalité est de mutualiser la richesse du réseau partenarial, d'élaborer et mettre en œuvre les objectifs du contrat, de partager et diffuser informations, connaissances et expériences de terrain, de suivre l'évolution de la situation sociale et économique des quartiers et d'améliorer la communication auprès des publics prioritaires.

A ce titre, sera impulsée, entre autres, la mise en place de groupes de suivi :

- des conventions de gestion des attributions de logements avec les bailleurs
- des chartes d'amélioration de qualité de service avec les bailleurs
- des conventions de gestion urbaine et sociale de proximité avec les bailleurs
- des plans d'action pour la croissance de l'emploi
- des plans d'action insertion (clauses d'insertion, chantiers d'insertion, ...)
- de l'amélioration des relations famille-enfant-école
- de l'inclusion numérique
- ...

La poursuite du travail des groupes existants ou en cours de création sera encouragée :

- lutte contre les violences faites aux femmes
- insertion des jeunes
- prévention/santé/citoyenneté
- veille éducative
- lutte contre toute forme de radicalisation
- loisirs et culture
- ...

Le chef de projet du contrat de ville sera partie prenante des travaux des groupes. Il sera régulièrement rendu compte des actions des groupes lors des réunions du comité de pilotage.

1.2 Programmations annuelles

A partir du volet stratégique du contrat et des volets opérationnels annuels, le comité de pilotage fixe les priorités de l'appel à projets annuel, de telle sorte que celui-ci soit lancé le plus tôt possible et, dans tous les cas, avant l'année effective.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet, ainsi que les bilans intermédiaires de l'année en cours, dans le cas de demandes de reconduction.

Le comité technique se réunit pour dresser la liste des opérations à reconduire donnant lieu à une appréciation positive et pour examiner les demandes nouvelles pour avis auprès du comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit pour valider la programmation annuelle.

Le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, pourra déterminer la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune.

Les tableaux de programmation annuels seront annexés au contrat de ville. Ils détailleront les actions retenues et les participations financières des signataires du contrat. Il sera co-signé par le sous-préfet et le maire, a minima.

2. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la période 2015-2020.

3. Evaluation

Au titre des actions programmées, le chef de projet veillera à évaluer, avec les porteurs de projets, les actions mises en œuvre. Ces derniers devront fournir un bilan des opérations conduites.

Pour ce qui concerne le contrat et ses orientations, une évaluation globale du contrat de ville sera dressée à la fin du contrat. Le chef de projet soumettra au comité de pilotage, à mi-parcours, un rapport d'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des orientations et objectifs fixés.

Pour ce faire, il s'appuiera sur les bilans et diagnostics actualisés par les coordinateurs de quartier et par les coordinateurs thématiques.

De même, les signataires et partenaires du contrat de ville fourniront des éléments non confidentiels permettant d'évaluer l'impact du contrat sur la situation des quartiers, ainsi que les résultats des actions menées.

Concrètement, les services de l'Etat mettront à disposition les chiffres sexuels nécessaires au suivi et à l'évaluation du contrat, dans la limite de leur disponibilité.

Un référentiel d'évaluation, dont la base a été travaillée lors des tables rondes participatives de juin 2015, sera annexé au contrat, avec indicateurs d'impact, de moyens et de résultats.

ESQUISSE

CONTRAT DE VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

PERIODE 2015-2020

Entre l'Etat, représenté par , Didier LESCHI, Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du Préfet de la Seine-Saint-Denis,

la commune de ROSNY SOUS BOIS, représentée par son maire, M. Claude CAPILLON,

la Région Ile-de-France, représentée par

le Département de Seine-Saint-Denis, représenté par

...

Vu la loi...

Vu la loi...

Vu le décret...

Vu la délibération du Conseil municipal de ROSNY SOUS BOIS, du 24 septembre 2015, habilitant le maire à signer le contrat de ville de Rosny-Sous-Bois,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France, du 8 octobre 2015, habilitant le Président ou son représentant à signer le contrat de ville de Rosny-Sous-Bois,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, du ... 2015, habilitant le Président ou son représentant à signer le contrat de ville de Rosny-sous-Bois,

Vu ...

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les signataires s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : Les signataires mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités.

Article 3 : Les signataires veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2015 à 2020. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

Pour l'Etat,

Pour la commune de Rosny-sous-Bois

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances
auprès du Préfet de la Seine-Saint-Denis
Didier LESCHI

Le Maire de Rosny-sous-Bois
Claude CAPILLON

Pour la Région
Vice-Président du Conseil régional chargé de la
citoyenneté, de la Politique de la ville de la sécurité
Abdelhak KACHOURI

Pour le Département
Monsieur le Président du Conseil
départemental ou son/sa représentant(e)
Stéphane TROUSSEL

Pour la Caisse des dépôts
Directeur régional d'Ile-de-France
Régis PELISSIER

Pour la Caisse d'allocations familiales...

Pour Pôle emploi
Directeur territorial du 93
Gilles BIRON

Pour la Mission locale Marne aux Bois
Président
M. VALET

Pour la Chambre de commerce
Président de la CCI de la Seine-Saint-Denis
Gérard LISSORGUES

Pour la RATP...

Pour la SNCF...

Pour OSICA
Directeur Général
Jean-Alain STEINFELD

Pour LOGIREP...

Pour ICF La Sablière...

Pour l'OPH93...

Pour Foncia...

...

Annexes au contrat de ville de Rosny-sous-Bois Période 2015-2020

Annexe 1 : Cartographie des territoires prioritaires et de veille

Annexe 2 : Engagements et contributions des parties

Annexe 3 : Volet opérationnel 2015-2016

Annexe 4 : Référentiel d'évaluation

Annexe 5 : Conventions au titre de l'amélioration du cadre de vie et de la mixité sociale

Annexe 6 : Annexes financières

Annexe 1. Cartographie des territoires prioritaires et de ville (quartiers veille à confirmer)



**CONTRAT DE VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS (2015-2020)
GEOGRAPHIE PRIORITAIRE**

LEGENDE

ANCIENS QUARTIERS CUCS (2007-2014)	
	Ancien Quartier CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)
QUARTIERS CONTRAT DE VILLE (2015-2020)	
	Quartier QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville)
Quartier	Dénomination
	Quartier de veille
FOND DE PLAN	
	Limite de commune
	lot cadastral
	Bâti dur
	Bâti léger
	VILLE
	Ville limitrophe

N.B. : Les quartiers dits « vécus » correspondent approximativement aux anciens périmètres du CUCS

Annexe 2. Engagements et contributions des parties

Les partenaires du contrat de ville s'engagent à poursuivre les orientations stratégiques retenues et à mettre en œuvre, au regard de ces orientations, les programmes d'actions qui seront définis.

2.1 Engagements financiers

Outre l'enveloppe financière annuelle, fixée en 2015 à 425 935 € au titre de la politique de la ville, les services de l'Etat s'engagent à mobiliser en faveur des quartiers prioritaires et de veille des crédits de droit commun et européens, ainsi que le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), du réseau d'écoute et d'appui à la parentalité (REAAP), du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), du programme ville vie vacances (VVV) et tout autre dispositif concourant à la mise en place d'actions en faveur des publics prioritaires.

Il en va de même pour les lignes de droit commun de la Région et du Département, dont les services œuvreront pour faciliter la mobilisation.

La Région mobilisera, au titre de 2015, 24 100 € en faveur de la programmation annuelle.

2.2 Contributions des parties

Le Conseil régional d'Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle,
- réussite éducative, soutien à la parentalité,
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'être signataire des contrats de ville dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec ses orientations.

Du fait de ses compétences, le Département est présent dans de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur les trois centres de protection maternelle et infantile, 2 sont situés en limite de quartiers prioritaires ; il en va de même pour les crèches départementales.

L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

- **Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes**

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine. Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

- **Encourager une éducation de qualité**

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.

Ainsi, ce plan « Ambition collège 2020 » prévoit d'intervenir sur les trois établissements de la

ville, qui accueillent tous des élèves des quartiers prioritaires, pour un montant total de 12 millions d'euros. Les collèges Albert Camus et Langevin-Wallon feront l'objet d'une rénovation fonctionnelle et énergétique pour des montants respectifs de 4 et 7 millions d'euros. Le Collège Saint-Exupéry fera, lui, l'objet d'une réhabilitation d'un montant d'un million d'euro.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

- Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, dans le cadre de sa politique de prévention le Département soutient financièrement le club de prévention Ville et Avenir qui intervient sur le territoire pour un montant de 0,5 million d'euros.

- Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil Départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000 euros. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et Biologie Humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressources pour les professionnels du territoire. Par ailleurs, il convient de souligner la présence du lieu « Tête à Tête », installé au cœur de la galerie commerciale de Rosny 2 qui

constitue un espace d'information, d'écoute et de prévention pour les 13/25 ans.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

La Caf de la Seine-Saint-Denis

Un acteur au service de la solidarité et des familles :

La Caf de la Seine-Saint-Denis est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille du régime général de la Sécurité sociale, créée en 1945.

La Caf accompagne les moments importants de la vie des familles par le versement de prestations légales pour l'entretien et l'éducation des enfants, l'accès au logement, la lutte contre la pauvreté. Elle participe à l'effort de solidarité nationale pour venir en aide aux personnes en situation de précarité ou de handicap en leur garantissant un revenu minimal. La Caf couvrait 326 137 familles au 31/12/14 et a versé, pour l'exercice 2014, 2 270 679 251 milliards d'euros de prestations familiales et sociales.

La Caf participe également par sa politique d'action sociale au financement de différents équipements tels que crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, etc. Elle mobilise pour ce faire un budget annuel de 180 millions d'euros.

La Caf partage ses capacités d'observation des territoires :

La Caf participe aux travaux de l'Observatoire Départemental des Données Sociales de la Seine-Saint-Denis.

La Caf adresse chaque année le document « Indicateurs socio-démographiques et interventions Caf » qui permet une présentation des allocataires de la Caf sur chaque commune et des interventions (financières et techniques) de ses équipes.

Elle partage également avec les villes une analyse des besoins sociaux (grille Approche territoriale).

En partenariat avec la fédération des centres sociaux du département, elle met à disposition chaque année les résultats de l'Observatoire SENACS.

Son action s'inscrit en référence à différents documents partagés avec les partenaires :

- les Conventions Territoriales Globales ;
- le Schéma Départemental Petite enfance / Parentalité ;
- le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

A cet égard, les équipements d'animation de la vie sociale soutenus par la Caf et notamment les centres sociaux peuvent servir d'appui à la mise en place des conseils citoyens prévus dans la gouvernance des contrats de ville.

La Caf intervient dans la vie quotidienne des familles autour de 4 volets :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle

La Caf souhaite contribuer à réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et mobilise à ce titre diverses modalités d'accompagnement financier modulées selon le caractère prioritaire des territoires :

- bonifications possibles des aides à l'investissement selon les caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation, pouvant atteindre 21 000 euros par place ;
- intervention possible en cas de rénovation des équipements existants ;
- bonification des financements au titre du fonctionnement via le fond de rééquilibrage territorial ;
- soutien au développement de l'accueil individuel par la majoration de la prime à l'installation des assistants maternels, en complément du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

La Caf souhaite identifier avec chaque commune un objectif local de développement quantitatif de la petite enfance pour atteindre 35% de taux de couverture **en 2017**.

De même, la Caf propose d'aider les communes à mesurer l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle procédera, en vue de mobiliser des financements complémentaires, à l'examen d'actions locales relatives à l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents.

Les projets devront viser :

- un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'un place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi) ;
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans le cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées) ;
- des actions de formation en direction des parents dans le champ des métiers de la petite enfance.

La Caf contribue également à structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, des enfants et des adolescents.

Objectifs :

- identifier une trajectoire de création de places d'accueil du jeune enfant pour atteindre un taux de couverture des besoins d'au moins 35%
- contribuer à la complémentarité des actions en dehors de l'école pour développer une réponse de qualité adaptée aux différentes tranches d'âge

Indicateurs :

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville (Qpv) ;
- nombre d'actions jeunesse soutenues dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de jeunes ayant participé à ces actions jeunesse;
- nombre d'actions en direction des adolescents soutenus dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'adolescents ayant bénéficié de ces actions.

2. Soutenir la fonction parentale

La Caf souhaite contribuer à réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité et faciliter la coordination des interventions par la mise à disposition d'information en direction des programmes de réussite éducative.

Elle propose également des parcours d'accompagnement mis en œuvre par ses travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social) dans certaines situations de vie.

Objectifs :

- Contribuer à la diversité des services et équipements proposés aux familles habitant dans les quartiers politique de la ville
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs à l'échelle du territoire

Indicateurs :

- nombre d'actions Reaap dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions ;
- nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité dans les quartiers politique de la ville;
- nombre d'enfants inscrits dans les Clas ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles fréquentant les Laep.

3. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

La Caf soutient le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers, avec comme objectif l'accessibilité à tous, la participation et le développement d'actions favorisant la mixité des publics.

Objectifs :

- Partager les besoins de développement de nouvelles structures sur certains territoires
- Collaborer sur l'approfondissement des dynamiques participatives au sein des structures
- Faciliter le rôle d'orientation et de facilitation administrative des équipements

Indicateurs :

- nombre d'habitants couverts par un centre social ou un espace de vie sociale sur le territoire ;
- nombre de centres sociaux disposant d'une instance participative de gouvernance dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de partenariats entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des institutions ou services publics autour de l'information des publics et de l'accès aux droits dans les quartiers politique de la ville.

4. Soutenir l'autonomie et l'insertion sociale des personnes

La Caf accompagne les familles vulnérables par la mobilisation de ces travailleurs sociaux ou en soutenant des associations qui interviennent auprès des publics fragiles.

Ces interventions sont mobilisées à l'occasion de certaines situations de vie auxquelles sont confrontées les familles : une naissance, un décès, une séparation, la maladie d'un enfant, des difficultés relatives au logement dans le parc privé (impayés de loyer, indécence).

La Caf soutient également le départ en vacances des enfants et des familles dont les ressources sont modestes.

Objectifs :

- Faire connaître les parcours proposés par les travailleurs sociaux de la Caf
- Aider les familles à mobiliser les aides aux vacances de la Caf
- Faciliter l'intervention des associations d'aide à domicile

Indicateurs :

- nombre de familles mobilisant un parcours de travail social Caf dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles bénéficiant d'une intervention d'aide à domicile dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles mobilisant les aides aux vacances de la Caf dans les quartiers politique de la ville.

La Caf se mobilise en matière d'accès aux droits :

La Caf propose une palette de contacts pour apporter une réponse adaptée aux différents besoins des allocataires :

- Site internet www.caf.fr et application mobile ma caf,
- Réponse téléphonique au 0810.25.93.10,
- Rendez-vous dans le cadre des agences familles, dont des rendez-vous des droits en direction des allocataires les plus fragiles afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux

La Caf accompagne également les associations d'adultes relais lorsque leurs domaines d'intervention touchent l'accès aux droits des familles.

La Caf anime un réseau d'acteurs territoriaux dans une démarche de médiation sociale partagée visant à :

- J accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- J permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide à la complétude de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- J participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

Objectifs :

- Identifier des partenariats autour de l'accès aux droits avec des acteurs associatifs présents dans les quartiers politique de la ville
- Faire connaître aux habitants des quartiers politique de la ville les modalités de contact proposées par la Caf

- Lutter contre la fracture numérique afin de permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à leur dossier sans avoir à se déplacer et pouvoir effectuer leurs démarches à distance

Indicateurs :

- nombre de partenariats conclus au titre de la médiation sociale partagée dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'allocataires habitant dans les quartiers politique de la ville et bénéficiant d'un rendez-vous des droits ;
- nombre d'actions proposées au titre de la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions.

La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Rosny-sous-Bois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...),
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...),
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Les organismes HLM

Les organismes Hlm disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une **connaissance approfondie** des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers et de certaines résidences, des projets de ville et des habitants. De plus, les organismes Hlm jouent un **rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers** en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

Les organismes Hlm continueront à être des acteurs à part entière de la politique de la ville et à mettre l'expertise acquise en matière de politique de la ville au service des projets spécifiques du territoire.

De même, dans un contexte institutionnel où l'intercommunalité se renforce avec la prise en charge du pilotage de la politique de la ville, les organismes Hlm peuvent apporter une vision transversale des enjeux sur les quartiers prioritaires et les placer dans un cadre territorial plus large.

Parmi les nombreuses dimensions traitées par la politique de la ville, les organismes Hlm sont confrontés à plusieurs problématiques communes avec les collectivités locales. Le contrat de ville constitue le terrain de travail idéal pour développer le partenariat en réunissant l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. Parmi les principaux thèmes auxquels les organismes Hlm sont confrontés, cinq axes de travail sont mis en avant :

- L'équilibre social des quartiers

La recherche d'un meilleur équilibre social dans le peuplement du territoire est un axe de travail important pour compléter les efforts entrepris autour de la diversification de l'offre de logements dans les quartiers. La loi de programmation Ville et Cohésion Urbaine du 21 février

2014 instaure des conventions intercommunales dont la première finalité est de définir des « objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ». Ces conventions s'inscrivent dans un contexte de réforme importante de la gestion de la demande et des attributions à l'échelle des intercommunalités (cf. loi ALUR du 24 mars 2014). Dans la période à venir, ces dernières devront mettre en oeuvre des plans partenariaux de gestion partagée de la demande mais pourront aussi créer une conférence intercommunale du logement adoptant, « en tenant compte des critères de priorité (...) et des objectifs de mixité sociale (...), des orientations concernant les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations. »

Pour les organismes de logement social, ce travail sur les attributions doit être mené dans un double souci de réponse aux différents besoins, que ce soit pour proposer des solutions de logement adaptées aux publics prioritaires ou pour assurer les équilibres sociaux nécessaires à l'insertion des ménages et au fonctionnement des sites en politique de la ville. Il doit également tenir compte du cadre institutionnel contraignant dans lequel les bailleurs réalisent les attributions et duquel ils dépendent, ainsi que des enjeux identifiés :

- Objectiver les dynamiques et notamment les effets réels des phénomènes de ségrégation,
- Adapter les stratégies aux sites et aux différentes échelles du territoire (de la résidence à l'intercommunalité),
- Impliquer l'ensemble des acteurs qui participent à l'accès au logement, et en premier lieu les différents réservataires
- Assurer l'opérationnalité des politiques et dispositifs développés localement, au regard de la représentation locale des acteurs et de la nécessité économique d'éviter toute vacance
- Penser le travail sur les attributions en lien étroit avec la diversification de l'offre sur l'ensemble du territoire
- Proposer des actions volontaristes en termes d'accompagnement, individuel ou collectif, des locataires

- **La sécurité et la tranquillité résidentielle**

La tranquillité résidentielle et la sécurité constituent une préoccupation croissante des organismes Hlm :

- la sécurité des locataires et du personnel du bailleur ;
- la sécurisation des entreprises prestataires et des chantiers ;
- le trafic de stupéfiants ;
- l'occupation des parties communes ;
- les squats de logements ;
- les dégradations du patrimoine et le vandalisme ;
- les véhicules épaves ou « en voie d'épavisation » ;
- les incivilités,
- les phénomènes de transferts des difficultés d'un site à l'autre.

La conduite collective des actions pour réduire l'insécurité dans les quartiers et préserver les agents de proximité sera poursuivie. Les organismes Hlm s'investissent sur deux principaux axes de travail pour lutter contre l'insécurité :

- Renforcer le partenariat avec les acteurs locaux pour :
 - Clarifier les rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens,

- Améliorer le cadre de vie et lutter contre les incivilités.

- Développer les actions relevant de l'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les incivilités :

- Renforcer des dispositifs de gestion urbaine de proximité, de développement social et urbain, d'insertion professionnelle et de sensibilisation des locataires.
- Privilégier une approche globale en mettant des moyens sur la prévention sociale de la délinquance (éducation, santé, emploi...) permet d'agir sur les causes de l'insécurité.
- Faciliter les contacts réguliers entre commissariats et organismes Hlm
- Assurer la présence des bailleurs dans les instances locales de concertation
- Affiner les outils d'observation et renforcer l'accompagnement des personnels à la gestion des conflits et à prévoir un accompagnement psychologique en cas d'agression.

Particulièrement, les organismes Hlm s'engagent à participer et à engager les actions convenues dans le cadre des instances partenariales, tels le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et ses cellules « ad hoc » de veille ou de crise, les réunions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), ou les conseils de quartier.

Il sera essentiel, par ailleurs, de poursuivre les efforts en matière de prévention situationnelle (vidéo-protection, contrôles d'accès des parties communes, portes anti-intrusion...).

- **La gestion urbaine de proximité**

Démarche partenariale et territorialisée, la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) vise à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et assurer la pérennité des investissements. L'abattement de 30% sur la TFPB a permis ces dernières années de renforcer l'entretien et la qualité de service rendu dans les quartiers sans pénaliser les locataires par des augmentations de quittance.

La GUSP requiert un partenariat fort qui devra être poursuivi dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, autour de trois axes prioritaires :

- La gestion et l'entretien de l'ensemble des espaces collectifs (équipements, parties communes, espaces extérieurs, espaces verts, stationnement, ...),
- La tranquillité et la sécurisation des quartiers,
- La mobilisation, la participation des habitants et la vie sociale du quartier.

Signataires de la charte locale de gestion urbaine et sociale de proximité, ils renouvelleront leur engagement dans la nouvelle charte qui sera actualisée dans le courant de la première année du contrat.

Aussi, les organismes Hlm s'engagent à :

- Participer au pilotage et à la mise en œuvre de la démarche pour assurer une gestion sociale et urbaine des quartiers plus immédiate et efficace, répondant à des diagnostics et plans d'actions et de suivi partagés,
- Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces,
- Assurer un accompagnement des habitants et les impliquer comme acteurs à part entière.

Dans les quartiers concernés par un nouveau programme de renouvellement urbain, les niveaux d'intervention devront s'adapter aux spécificités des nouveaux espaces et à l'évolution des usages.

- **L’insertion par l’activité économique et le développement économique**

Le développement de l’emploi et de l’activité économique dans les quartiers de la politique de la ville constitue un enjeu essentiel pour les organismes Hlm. Leur action pour le développement économique et l’Insertion par l’Activité Economique reposera sur cinq axes principaux :

- leur capacité de commande, en travaux d’investissement, d’entretien et de maintenance qu’ils engagent ;
- le recrutement de postes en contrat classique (CDD/CDI), d’emplois aidés, la participation à des dispositifs de retour à l’emploi, dont les emplois d’avenir ;
- la mise en place des clauses d’insertion dans les marchés de travaux ;
- la mise à disposition de locaux commerciaux pour l’installation d’activités et de commerces de proximité;
- le soutien aux initiatives locales, avec les habitants et le tissu associatif.

Par ailleurs, ils favoriseront l’intervention des services publics de l’emploi dans les quartiers et faciliteront la mise en place de chantiers éducatifs à visée d’insertion sur leur patrimoine.

- **Les projets urbains**

La transformation des quartiers est un processus lent qui nécessite des politiques publiques inscrites dans la durée. Aussi y-a-t-il nécessité de persister dans l’intégration des quartiers à la ville, dans leur diversification urbaine et dans le soutien à la mobilité des ménages. Ceci implique la construction de projets de territoires intégrés, participatifs et solidaires.

Les organismes Hlm soulignent quatre orientations majeures :

- Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales, mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques,
- Mettre en cohérence les politiques d’agglomération en matière d’habitat avec l’objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers Hlm,
- Promouvoir l’intensification et la densification,
- Intervenir sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation).

Pôle Emploi

Les engagements Pôle emploi sont : « Pôle emploi est un opérateur du service public de l’emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l’emploi qui lui confère les missions suivantes : l’inscription des demandeurs d’emploi, le versement des allocations des demandeurs d’emploi indemnisés, l’orientation et l’accompagnement de chaque demandeur d’emploi dans sa recherche d’emploi jusqu’au placement, l’analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l’appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d’emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d’emploi.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques. »

SNCF

RATP

Annexe 3. Volet opérationnel

Cf. document annexe

Annexe 4. Référentiel d'évaluation

A établir

Annexe 5. Conventions au titre de l'amélioration du cadre de vie et de la mixité sociale

(A construire)

- Charte de qualité de service
- Convention de gestion des attributions de logements sociaux
- Charte et conventions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Annexes financières

Tableau de programmation 2015

Délibération n° du

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS.

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de contrat de ville porté par la commune de Rosny-sous-Bois,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le contrat de ville de la commune de Rosny-sous-Bois ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la commune de Rosny-sous-Bois.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.